

BIEN PLUS
QU'UNE
MUTUELLE,

un état
d'esprit

RAPPORT DE GESTION
ET COMPTES ANNUELS 2022



carac

SOMMAIRE

Rapport de gestion

1. Les faits marquants de l'exercice 2022 – 04
2. Événements post-clôture – 04
3. Rappel des principales modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation – 05
 - Provision pour dépréciation à caractère durable – 05
 - Dotation de l'intégralité de la charge de bonification par capitalisation 2022 en provision pour participation aux excédents (PPE) – 05
4. Résultat net 2022 – 06
5. Compte de résultat – 07
 - Cotisations – 07
 - Marge technique brute – 07
 - Solde de réassurance – 07
 - Charges de gestion – 07
 - Résultat de la gestion financière – 07
 - Résultat de la gestion immobilière – 14
6. Instruments financiers à terme – 14
7. Affectation du résultat – 14
8. Fonds propres – 15
9. Compte de la participation aux excédents – 15
10. Commissaires aux comptes – 15
11. Conseil d'administration et Comité d'audit – 16
12. Rémunération versée aux dirigeants opérationnels – 17
13. Transferts financiers entre mutuelles et union – 17
14. Bilan 2022 et évolution prévisible en 2023 – 17
 - Relation avec les adhérents – 17
 - Les systèmes d'information – 19
15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice – 19
16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire – 19

ANNEXES – 22

- Taux de rendement 2022 – 22
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices – 22
- Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs – 22
- Données de synthèse de l'exercice 2022 – 23

Comptes annuels

- Actif du bilan 2022 – 26
- Passif du bilan 2022 – 27
- Compte technique des opérations vie – 28
- Compte non technique – 29

ANNEXES AUX COMPTES – 30

1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables – 30
 - Faits marquants de l'exercice – 30
 - Référentiel comptable et réglementaire – 30
 - Changements dans les règles et méthodes comptables – 35
 - Événements post-clôture – 35

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat – 35

- Pour le bilan – 35
- Pour le compte de résultat – 40
- Autres informations – 46

Rapport de Gestion

1. Les faits marquants de l'exercice 2022

2022 a été une année particulièrement mouvementée, avec une guerre aux portes de l'Europe, la flambée du prix des matières premières et une inflation sans précédent depuis 40 ans. La croissance mondiale a fortement ralenti, notamment à la suite des mesures sanitaires coercitives prises par la Chine du fait de la Covid. Par ailleurs, aucun pays n'a été épargné par des événements climatiques plus fréquents et plus dévastateurs.

Face à ces enjeux multiples, géopolitiques, économiques et climatiques complexes, la Carac a fait preuve de prudence et de clairvoyance pour anticiper au mieux les évolutions à venir et se préparer aux changements majeurs qui impactent la mutuelle.

Sur le plan financier, la très forte remontée des taux a tout d'abord permis de renforcer la solvabilité de notre mutuelle dès le début de l'année. Sur l'année 2022, le ratio de solvabilité a progressé de près de 66 points pour atteindre près de 294 %.

La remontée des taux a également offert des opportunités d'investissement pour le fonds en euros de la Carac, qui a pu renouveler ses investissements sur des obligations à rendement plus élevé. Cela a ainsi permis de préserver le rendement financier des placements à un niveau élevé (près de 3,70 %).

Le positionnement de l'actif général de la Carac ainsi que la gestion active et opportuniste mise en œuvre ont permis de pleinement profiter de la forte remontée des taux obligataires en 2022 tout en réduisant le risque de crédit du portefeuille. Par ailleurs, les engagements sociaux et environnementaux ont été renforcés, 25 % des achats obligataires ayant porté sur des obligations vertes ou sociales.

En 2022, la provision pour participation aux excédents a été dotée de 38 millions d'euros pour atteindre 535 millions d'euros, ce qui constitue une réserve de rémunération de 6,34 %. Les richesses latentes mobilisables du portefeuille financier et immobilier de l'actif général s'élèvent à 893 millions d'euros à fin 2022.

La performance de la gestion d'actifs ainsi que le niveau élevé de solvabilité ont permis de distribuer aux adhérents des rendements parmi les meilleurs du marché, entre 2,30 % et 2,50 % pour tous les produits ouverts à la commercialisation.

Sur le plan opérationnel, la Carac a continué sa transformation avec de belles avancées dans un certain nombre de domaines. La feuille de route du plan Ambition 2030 pour cette troisième année a été respectée grâce à l'implication de l'ensemble des collaborateurs.

Au niveau des résultats, la Carac a fait une belle année commerciale. Dans un marché baissier, le chiffre d'affaires est en progression de 4 % à près de 495 millions d'euros en 2022, avec une proportion d'unités de compte en progression par rapport aux derniers exercices. Plusieurs indicateurs sont à relever : la progression de 23 % de la collecte en retraite individuelle, une hausse de 33 % des contrats RMC, 30 millions d'euros de versements réalisés en ligne (soit un chiffre deux fois et demie plus élevé que celui de 2021). Enfin, le nombre de nouveaux adhérents a progressé de 5 %.

Enfin, 2022 a été une année importante pour la mutuelle au niveau de la gouvernance. Le 1^{er} juillet 2022, Michel Andignac a succédé à Jean-Jacques Berthelé et est devenu le nouveau Directeur général de la Carac. Il dirige la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance aux côtés de Pierre Lara, Président de la Carac depuis le 24 juin 2021.

La Carac poursuit son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

2. Événements post-clôture

Le 13 mars 2023, la Carac a annoncé l'ouverture de négociations exclusives avec Ageas en vue de l'acquisition de 100 % du capital d'Ageas France.

Ce projet est soumis à l'autorisation des autorités de contrôle (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et Autorité de la concurrence) ainsi qu'au respect des procédures sociales en vigueur.

Cette opération permettrait à la Carac d'accélérer sa transformation engagée dans le cadre de son plan stratégique « Ambition 2030 » et de renforcer son positionnement d'acteur mutualiste de référence sur le marché de l'épargne-retraite en France.

3. Rappel des principales modifications survenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

3.1 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE

Le règlement ANC n°2015-11 chapitre II section II articles 123-6 et suivants dispose que, pour les placements relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.

Le seuil des dépréciations durables est fixé à 20 % (art.123-10) sauf en cas de marchés très volatils, où ce critère peut être porté à 30 %. En 2022, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de cette dernière. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2022, une reprise de provision à hauteur de 1,32 million d'euros, et une dotation de 10,87 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 31,72 millions d'euros au 31 décembre 2022.

3.2 DOTATION DE L'INTÉGRALITÉ DE LA CHARGE DE BONIFICATION PAR CAPITALISATION 2022 EN PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PPE)

Les bonifications par capitalisation comptabilisées en provision pour participation aux excédents à fin 2021 ont été distribuées et créditées aux provisions mathématiques de la RMC en 2022. L'écart entre la provision constituée (4,7 millions d'euros) et le montant attribué (5,2 millions d'euros), soit 0,5 million d'euros, a été repris de la provision pour excédents.

Comme en 2021, la charge 2022 de bonification par capitalisation pour la RMC, soit 5,3 millions d'euros, a été intégralement dotée en provision pour participation aux excédents.

D'autre part, il a été décidé de doter la PPE d'un complément de 38 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2022.

4. Résultat net 2022

Le total des produits de l'exercice 2022 ressort à :

| (En millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|---------------|---------------|
| Cotisations brutes | 494,26 | 475,89 |
| Produits nets des placements ⁽¹⁾ | 380,81 | 402,15 |
| Autres produits techniques | 0,05 | 0,05 |
| Autres produits non techniques et divers exceptionnels | 0,5 | 3,16 |
| TOTAL PRODUITS | 875,62 | 881,25 |

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Revenus des placements (dividendes, coupons, intérêts) | 185,12 | 185,33 |
| Intérêts, frais financiers, frais généraux ventilés en frais de gestion des placements | (4,53) | (5,50) |
| Plus et moins-values sur titres | 87,00 | 78,18 |
| Amortissements surcote/décote | 72,52 | 60,48 |
| Reprise nette de provision pour dépréciation à caractère durable (PDD) | (9,55) | 0,71 |
| Dotation nette de provision à la réserve de capitalisation | (0,13) | (9,81) |
| Ajustement ACAV | (6,29) | 22,15 |
| TOTAL VALEURS MOBILIÈRES | 324,14 | 331,54 |

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Revenus immobiliers et plus-values immobilières | 82,42 | 91,26 |
| Charges immobilières et amortissements et frais généraux | (25,75) | (20,65) |
| TOTAL VALEURS IMMOBILIÈRES | 56,67 | 70,61 |

Le total des charges de l'exercice 2022 ressort à :

| (En millions d'euros) | 2022 | 2021 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Charges de prestations | 697,47 | 683,38 |
| Charges de provisions d'assurance | (208,49) | (185,76) |
| Participation aux résultats | 217,37 | 220,61 |
| Autres charges | 65,60 | 59,72 |
| Autres charges non techniques | 0,01 | |
| Impôts | 29,95 | 29,16 |
| TOTAL CHARGES | 801,90 | 807,12 |

| | | |
|---------------------|--------------|--------------|
| RÉSULTAT NET | 73,71 | 74,12 |
|---------------------|--------------|--------------|

Le résultat net de l'exercice 2022 ressort en conséquence à 73,71 millions d'euros.

Fonds propres

Au 31 décembre 2022, le montant des fonds propres est de 1 421 millions d'euros.

À noter que la réserve de capitalisation de 234 millions d'euros à fin 2022 est classée parmi les fonds propres.

(1) Détail de produits financiers nets.

5. Compte de résultat

5.1 COTISATIONS

Le montant des cotisations brutes de chargements et nettes d'annulations ressort à 494,26 millions d'euros contre 475,89 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 3,86 %.

| (En millions d'euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 | Variation |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|
| Épargne | 386,07 | 372,74 | 3,58 % |
| Retraite | 83,13 | 84,22 | -1,29 % |
| Retraite PER | 21,36 | 15,37 | 38,97 % |
| Prévoyance | 3,70 | 3,56 | 3,93 % |
| TOTAL | 494,26 | 475,89 | 3,86 % |

5.2 MARGE TECHNIQUE BRUTE

- Les cotisations brutes 2022 s'élèvent à 494,26 millions d'euros.
- Les charges de prestations sont de 697,47 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 683,38 millions d'euros au 31 décembre 2021.
- Les charges des provisions mathématiques et des autres provisions techniques sont de 208,49 millions d'euros.
- Les ajustements des actifs représentatifs des contrats en unités de compte sur opérations directes s'élèvent à -6,29 millions d'euros.
- Le solde de souscription des opérations techniques s'établit à -1,01 million d'euros (cf. résultat technique par catégorie, au paragraphe 2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels 2022).

5.3 SOLDE DE RÉASSURANCE

Néant.

5.4 CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion de structure 2022 s'élèvent à 81,90 millions d'euros, au lieu de 75,60 millions d'euros en 2021. Elles sont constituées :

- des frais d'acquisition (36,34 millions d'euros), reportés à la rubrique E8a du compte de résultat ;
- des frais d'administration des contrats (12,81 millions d'euros), reportés à la rubrique E8b du compte de résultat ;
- des frais de gestion des sinistres (11,79 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E5a du compte de résultat ;
- des frais de gestion des placements (4,47 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E9a du compte de résultat ;
- des autres charges techniques (16,44 millions d'euros), reportées à la rubrique E11 du compte de résultat ;
- d'autres charges non techniques (0,00 million d'euros), reportées à la rubrique F8a du compte de résultat ;
- des charges exceptionnelles de gestion (0,61 million d'euros), incorporées dans la rubrique F9b du compte de résultat.

La répartition de ces charges par nature est présentée au paragraphe 2.2.8 de l'annexe aux comptes annuels.

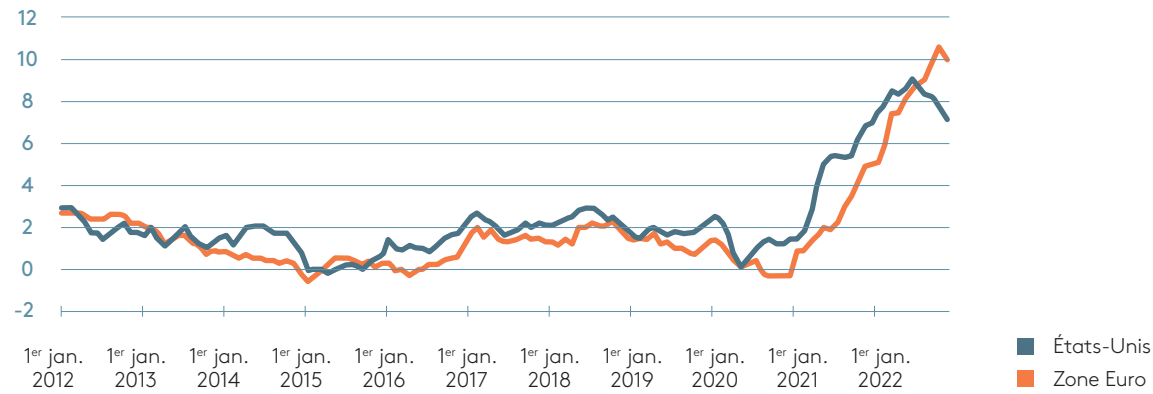
5.5 RÉSULTAT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Environnement économique

Après une année 2021 sous le signe de la reprise, l'année 2022 a été marquée par l'incertitude et par un ralentissement de la croissance mondiale (après avoir atteint 6,2% en 2021, celle-ci devrait être retombée à 3,4% en 2022 - source : FMI). Les perspectives 2023 semblent être pour le moment dans la même lignée : +2,9% attendus pour l'économie mondiale, dont +1,2% pour les économies développées et +4% pour les pays émergents.

Les raisons à l'origine de ce ralentissement sont nombreuses, l'inflation qui avait déjà nettement accéléré en 2021, a confirmé en 2022 que le phénomène était plus profond. Partout dans le monde, l'inflation s'est donc envolée dans les économies tant émergentes que développées. Le pic fut atteint en juin aux États-Unis, à 9,1% sur un an, soit le niveau le plus élevé en 40 ans ; en Europe, elle a atteint 10,6% en octobre avant de refluer sur la fin de l'année, son niveau le plus élevé depuis la création de la zone euro.

Évolution de l'inflation sur la période 2012 - 2022



Les banques centrales, omniprésentes depuis 2009, ont mis en place des politiques de soutien massives à l'économie qui ont eu pour effet de surstimuler la demande. L'offre, encore perturbée par les dysfonctionnements causés par la pandémie, ne suivait pas, ce qui s'est rapidement traduit par une envolée des prix.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a également contribué à mettre l'économie un peu plus sous pression. Outre le bilan humain, dramatique, nous constatons l'impact d'une guerre également économique : les sanctions de l'Occident à l'encontre de la Russie, notamment le fait de boycotter l'offre de pétrole russe afin d'affaiblir le pays financièrement, ont eu pour effet d'entraîner une envolée du prix du baril de pétrole.

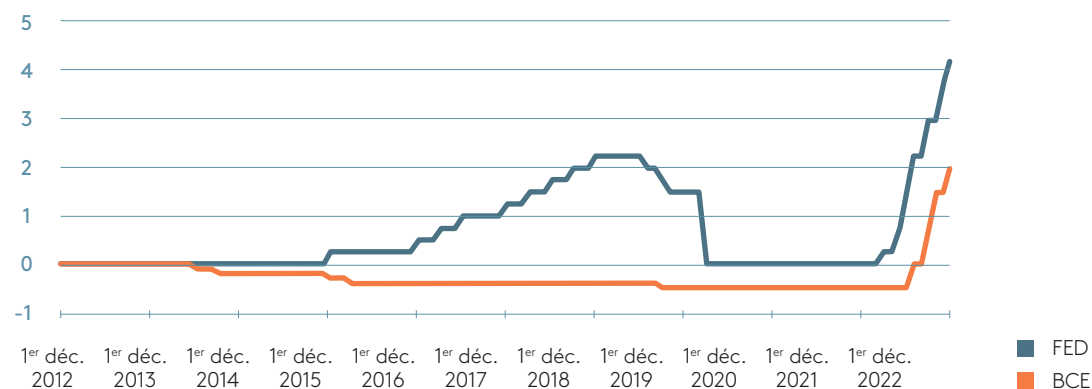
À une inflation déjà omniprésente est donc venue s'ajouter une crise de l'énergie, notamment en Europe, où le prix des carburants a rapidement atteint des sommets. Ripostant, la Russie a alors décidé de fermer ses gazoducs à destination de l'Europe, alimentant elle aussi la crise énergétique montante en créant une envolée du prix du gaz. Enfin, le fonctionnement du marché européen de l'électricité, dont le prix marginal est basé sur le coût de la centrale électrique la moins compétitive, généralement au gaz ou au charbon, a donc également été mis sous pression, le prix du mégawattheure explosant en 2022, contribuant là encore à la spirale inflationniste.

En parallèle, la Chine continuait à maintenir sa politique « zéro covid ». Grande puissance exportatrice, elle génère donc des ruptures d'approvisionnement dans de nombreux secteurs de l'économie mondiale, au premier rang desquels figuraient les semi-conducteurs, avec pour conséquence, entre autres, de ralentir fortement la capacité de production des constructeurs automobiles. Là encore, cet effet rareté sur de nombreux biens manufacturés allait contribuer à l'augmentation des prix.

Par ailleurs, le renforcement de la crise immobilière chinoise n'aidait pas non plus. Après la faillite d'Evergrande en 2021, l'un des principaux promoteurs immobiliers chinois, les faillites se sont poursuivies à un rythme élevé en 2022, obligeant les autorités à prendre des mesures de soutien à l'économie tout entière. Cela n'a pas été suffisant pour empêcher la Chine de suivre la tendance mondiale avec un net ralentissement de sa croissance en 2022.

Dans ce contexte inflationniste, les banques centrales se sont orientées vers une politique monétaire plus restrictive, la maîtrise de l'inflation étant l'objectif majeur de leur mandat. Parmi les principales banques centrales, la FED, aux États-Unis, puis la BCE en zone euro, à l'été, mettaient fin à l'ère de taux zéro/négatifs. 2022 voyait ainsi le démarrage de l'une des phases de redressement des taux. La FED faisait ainsi passer ses taux directeurs d'une fourchette de [0,00%/0,25%] à [4,25%/4,50%], soit plus de 400 points de base de hausse en l'espace de neuf mois. La BCE lui emboîtait le pas en juillet, remontant les siens de [-0,50%/0,00%] jusqu'à [2,00%/2,50%] en décembre.

Évolution des taux de dépôts de la FED et BCE sur la période 2012 - 2022



Malgré ce contexte haussier pour les taux d'intérêt, il demeure certains domaines où il est impératif d'investir, en particulier celui de la transition énergétique. Ces investissements auront un coût, ce qui se traduira là encore sous forme d'inflation, mais ils sont nécessaires pour espérer, à terme, limiter le réchauffement climatique. L'année 2022, la plus chaude de l'histoire en France, est venue nous rappeler l'urgence de la situation l'an passé.

En 2023, l'inflation devrait rester sur le devant de la scène : les marchés surveilleront son reflux, ou non, et guetteront les moindres signes d'un « pivot » des banques centrales dans leur resserrement monétaire. La guerre en Ukraine, et plus globalement la géopolitique, continuera à influencer les prix de l'énergie, qui resteront un enjeu majeur. La probabilité de récession dans les pays développés sera élevée.

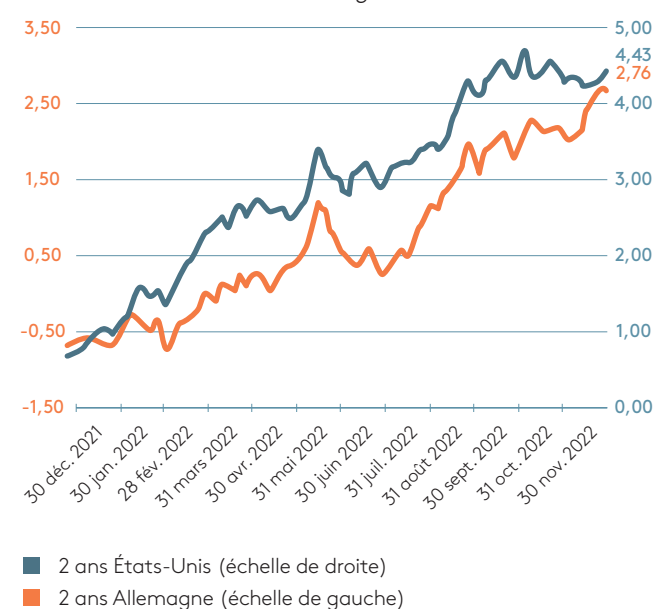
Marchés financiers

Taux

Face à la révision continue des anticipations d'inflation en 2022, la volatilité sur les taux souverains aura atteint des records de part et d'autre de l'Atlantique, dépassant les niveaux de mars 2020 et s'approchant des plus hauts atteints lors de la crise des subprimes en 2008. La tendance de fond était cependant clairement haussière, les banques centrales enchaînant les fortes hausses de taux à chacune de leurs réunions.

La partie courte de la courbe des taux était particulièrement sous pression : le taux à 2 ans américain est ainsi passé de 0,73 % à 4,42 % en un an, après un pic à 4,72 % en novembre. De même, en Allemagne, pays de référence pour la zone euro, le taux à 2 ans sortait pour la première fois du territoire négatif en une décennie, passant de -0,62 % fin 2021 à 2,76 % fin 2022, son plus haut niveau de l'année.

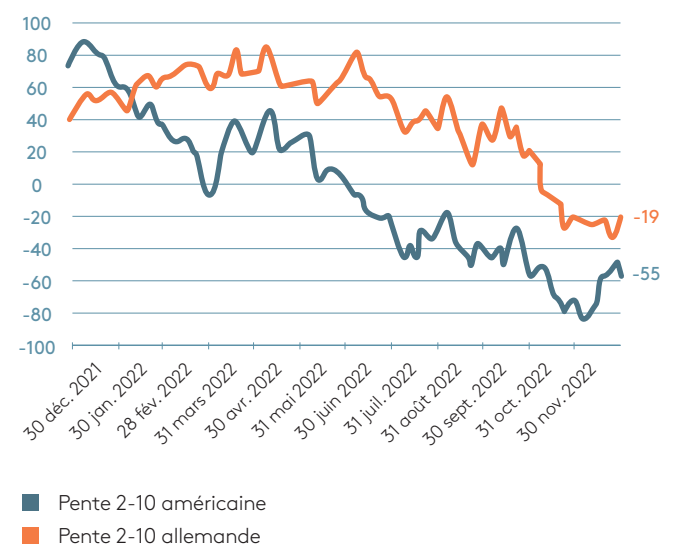
Taux 2 ans États-Unis et Allemagne



Même si le mouvement touchait aussi la partie longue de la courbe, la hausse était moins marquée sur les maturités les plus lointaines, en raison de l'augmentation de la probabilité de récession : aux États-Unis, le taux à 10 ans est passé de 1,51 % à 3,87 % sur l'année, soit +136 points de base, avec un pic à 4,24 % en octobre. En Allemagne, le taux à 10 ans, qui avait commencé 2022 en territoire négatif à -0,17 %, a terminé à 2,54 %, soit 271 points de base de hausse.

Ces trajectoires différentes suivant les maturités se sont traduites par une inversion marquée de la courbe des taux aux États-Unis puis en Europe, de -83 et -31 points de base respectivement en décembre. Les placements monétaires ont ainsi retrouvé de l'intérêt auprès des investisseurs pour la première fois depuis très longtemps.

Pente 2-10 États-Unis et Allemagne



La flambée des coûts de financement a progressivement effrayé les investisseurs, notamment en zone euro. Le spectre de la crise des dettes souveraines a ainsi refait surface en juin, contraignant la BCE à se réunir de manière impromptue pour endiguer l'écartement des primes de risque des pays périphériques, Italie en tête (+250 points de base alors exigés par les investisseurs par rapport à l'Allemagne). À l'issue de cette réunion extraordinaire, la BCE annonçait qu'elle appliquerait « une certaine flexibilité dans le réinvestissement » des obligations détenues au titre de son programme d'urgence lancé pendant la pandémie (PEPP), et indiquait travailler à la conception d'un nouvel instrument « anti-fragmentation » pour lutter contre un écartement trop marqué des rendements entre les différents pays de la zone euro.

Plus globalement, 2022 aura été la fin de l'ère des taux négatifs. Le stock de dettes libellées en euros à taux négatif est passé de 11 000 milliards d'euros fin 2021 à proche de zéro fin 2022.

Crédit

Les mesures de soutien de la BCE, en place depuis plusieurs années, réduisaient les primes de risque pour toutes les catégories de la dette d'entreprise, tant « investissement » que « haut rendement ». Les perspectives de leur retrait progressif ont fortement perturbé le marché du crédit, qui s'est montré très volatil en 2022.

Au même titre que les états, les sociétés ne peuvent plus échapper à une hausse de leurs coûts de financement, en raison du resserrement monétaire orchestré par les banques centrales à travers le monde (composante taux) et de la montée du risque de récession (hausse de la prime de risque).

En termes de performances, l'indice *IBoxx Euro corporates* a cédé -14,2% l'an passé. La remontée des taux, mais aussi l'écartement des primes de risque de 62 bps contre *swap* sur l'année 2022 à 114 bps contre *swap* (avec un point haut à 140 bps le 25 octobre) pénalisent fortement le marché du crédit.

Le marché des obligations haut rendement a forcément souffert dans ce contexte de remontée des taux et d'incertitude macroéconomique. Les nouvelles émissions en 2022 ont nettement diminué pour s'élever à 17 milliards d'euros contre 110 milliards d'euros en 2021. Ainsi, même si l'indice *iBoxx Euro liquid High Yield* est parvenu à limiter la casse en fin d'année, sa performance sur 2022 s'élève à -9,4%, après une perte maximale de -14,11% le 13 octobre dernier, en raison notamment d'un écartement des primes de risque sur l'année de 162 bps contre *swap* à 476 bps.

Actions

Les marchés actions ont connu une année négative et très volatile en 2022 : après un bon début d'année, la conjugaison de l'envolée des rendements sur le marché obligataire, de la guerre en Ukraine et de la flambée des prix de l'énergie les a rapidement fait basculer dans le rouge, notamment pour les titres de la zone euro.

| Indices | Performance 2022 |
|-----------------------|------------------|
| CAC 40 | -9,50 % |
| MSCI EMU | -14,53 % |
| MSCI Europe | -11,86 % |
| S&P 500 | -19,44 % |
| Nasdaq | -33,10 % |
| Topix | -5,05 % |
| MSCI Emerging markets | -22,37 % |
| MSCI AC World | -19,80 % |

Les indices européens ont mieux résisté grâce au poids des valeurs de l'énergie. Au niveau mondial, les actions japonaises ont parfaitement joué leur rôle de valeur refuge. Les pays émergents ont limité la casse, mais ont été pénalisés par la sous-performance de la Chine. Enfin, les actions américaines sont en queue de classement, pénalisées par les mauvaises performances du secteur technologique en 2022.

D'un point de vue sectoriel, la dispersion des performances a été élevée l'an passé. En zone euro, si les énergéticiens ont affiché des performances nettement positives, à l'opposé, le luxe a nettement baissé, tout comme la santé et surtout la technologie, pire performance en 2022. Même constat aux États-Unis : les indices S&P 500, mais surtout Nasdaq, traditionnelles martingales des dernières années, se sont effondrés, alors que les investisseurs délaissaient Facebook, Microsoft et consorts. La hausse des taux a mécaniquement contribué à la baisse des valorisations structurellement élevées depuis une décennie.

Les marchés ont néanmoins connu deux phases de « rallye » haussier, durant l'été et à l'automne, avant de corriger à nouveau par la suite, en particulier aux États-Unis. Ces hausses ont à chaque fois été alimentées par l'espoir des investisseurs de voir les banques centrales effectuer un virage dans leur nouvelle politique monétaire, le fameux « pivot » qui a tant fait parler au deuxième semestre. Mais la FED et la BCE sont cette fois restées inflexibles et le changement de ton est radical : pour 2023, d'autres hausses de taux sont d'ores et déjà annoncées pour continuer à lutter contre l'inflation.

La gestion financière de la Carac (fonds euros)

L'actif général de la Carac a commencé l'année 2022 avec un positionnement prudent et des marges de manœuvre lui permettant de capter les opportunités qui se sont présentées cette année. En effet, le net ralentissement des achats obligataires opéré ces dernières années (voire des désinvestissements nets en 2020 et 2021) dans un contexte de taux bas et de manque de rémunération du risque de crédit a permis, d'une part, de limiter la dilution du rendement actuariel du portefeuille, de réduire le risque de crédit par des cessions d'émetteurs dont la qualité financière et/ou extra-financière n'était plus jugée suffisante, d'autre part, d'augmenter sensiblement la poche de liquidités. En parallèle, la forte performance des marchés actions enregistrée en 2021 avait incité à la prudence et des protections à la baisse du marché actions avaient été mises en place.

Sur le portefeuille obligataire, 2022 aura été favorable pour l'actif général de la Carac, la mutuelle ayant profité des périodes de fortes tensions observées, tant sur les taux que sur les primes de risque du marché du crédit (principalement les mois de juin, septembre et décembre), pour accélérer massivement son rythme d'investissement aussi bien sur les marchés primaires que secondaires. Ces achats ont permis

à la fois de rehausser le score de notation du portefeuille obligataire et d'en augmenter le rendement, mettant fin au phénomène de dilution constaté ces dernières années. Plus d'un tiers des montants investis a porté sur des émetteurs publics (souverains et supranationaux), garantissant ainsi sécurité et liquidité du portefeuille obligataire.

De façon opportuniste, des opérations d'arbitrage ont été également mises à profit pour accroître le rendement du portefeuille tout en améliorant la qualité de crédit de ce dernier. Notons que les arbitrages opérés, ainsi que les ventes, ont eu un impact limité sur la réserve de capitalisation avec une dotation de 12 000 euros.

2022 a vu à nouveau le renforcement de l'intégration des critères ESG dans la gestion du portefeuille obligataire avec, d'une part, une amélioration de la note extra-financière (score ESG du portefeuille) et, d'autre part, un net accroissement des achats sur des obligations à impact social ou environnemental qui ont représenté 25% des flux d'investissement.

En prix de revient, les investissements réalisés en 2022 en obligations s'élèvent à 1 309,13 millions d'euros face à des remboursements de 363,37 millions d'euros et des ventes de 359,46 millions d'euros, soit un solde net acheteur en valeur brute comptable de 586,30 millions d'euros.

Au global, les produits de taux représentent 79,93% des placements en valeur nette comptable au 31 décembre 2022.

Sur son portefeuille d'actions cotées, la Carac a également été active et a pu exploiter la volatilité offerte par les marchés en 2022. L'exposition à la classe d'actifs a été réduite dès le mois de janvier, contribuant ainsi à l'objectif de plus-values annuelles. En parallèle, la mise en place de protections en 2021 a permis de traverser le stress des marchés sereinement. Ces protections ont été activées lorsque les actions ont chuté, générant là aussi un résultat positif pour le rendement du fonds en euros. Post-déclenchement de la guerre en Ukraine, l'exposition a été renforcée. À la rentrée, après la violente vague haussière de l'été, des prises de profits ont de nouveau été réalisées, ramenant l'exposition actions dans le bas de sa fourchette cible. De nouvelles protections ont également été mises en place, proches des plus hauts niveaux de l'année après le rebond des marchés à l'été et du quatrième trimestre.

Les mouvements 2022 ont aussi permis de poursuivre la diversification géographique du portefeuille.

Sur nos portefeuilles de *private equity* et de dettes privées, nous avons renforcé nos engagements sur les thématiques de la santé et des fintechs ainsi que du financement de la transition énergétique.

L'exposition aux actions (cotées et non cotées) a diminué au cours de l'exercice et représente 9,32% de l'actif en valeur comptable à la fin de l'exercice 2022, contre 10,71% (cf. rapport de gestion 2021) au 31 décembre 2021.

Dans le détail, cela s'est traduit par des achats sur les OPCVM actions cotées et convertibles de +412,58 millions d'euros, face à des ventes de 604,09 millions d'euros. Sur les structurés actions, 137,19 millions d'euros ont été investis, dont 100 millions de positions *short*. Ces dernières ont été rollées en cours d'année, ce qui se traduit par un solde net de 37,19 millions d'euros sur les structurés actions. Sur l'année, les investissements nets en OPCVM actions, obligations convertibles, structurés actions et FPCI sont négatifs à -139,77 millions d'euros.

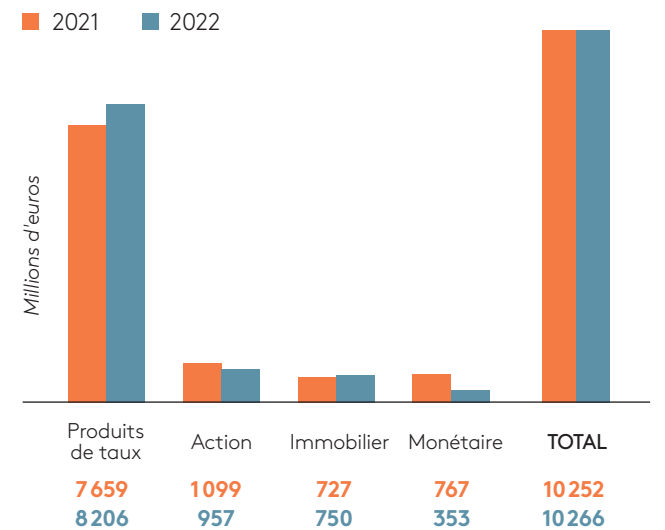
Les cessions et arbitrages réalisés sur l'ensemble de la poche actions (cotées et non cotées, y compris alternatif) ont dégagé 104,63 millions d'euros de plus-values nettes.

Les placements en monétaire, produits de bilans bancaires (livrets, etc.) ou titres équivalents sont en baisse et représentent 3,44% du portefeuille en valeur comptable au 31 décembre 2022.

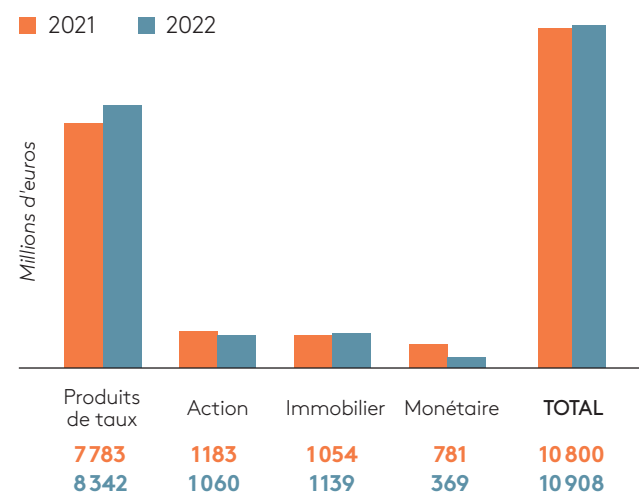
Les produits nets des placements (y compris l'immobilier) s'élèvent au cours de l'année 2022 à 381 millions d'euros pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac. Le taux de rendement net comptable (y compris les surcotes-décotes et PDD) pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac est de 3,70%.

Situation comparée des actifs en valeur nette comptable (données hors UC, hors immobilier d'exploitation)

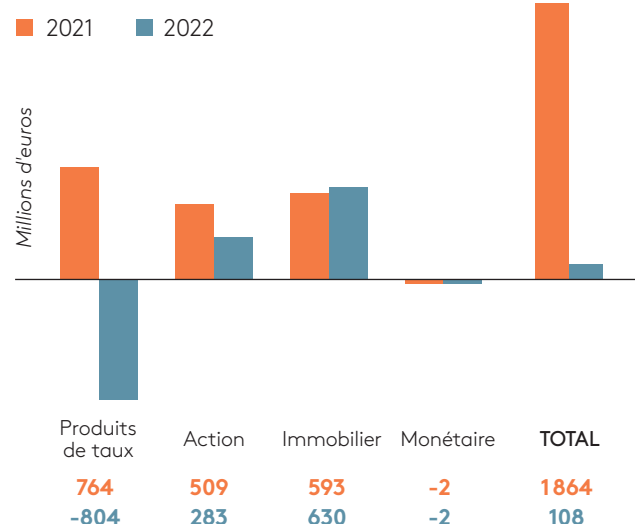
(En millions d'euros - coupons courus exclus)



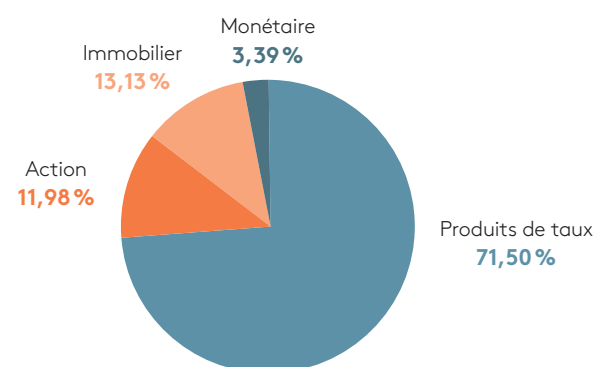
Situation comparée des actifs en valeur nette comptable (y compris UC et immobilier d'exploitation)
(En millions d'euros - coupons courus inclus)



Situation comparée des plus et moins-values latentes
(En millions d'euros)



Répartition des actifs en valeur de marché
(données hors UC, hors immobilier d'exploitation, hors coupons)



Gestion du contrat en unités de compte, Carac Profiléo

| Code ISIN | Libellé | Société de gestion | Classe d'actifs | Performance 2022 | Performance cumulée 3 ans | Performance cumulée 5 ans |
|--------------|------------------------------------|-------------------------|----------------------|------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Carac Perspectives Immo | Atream | Immobilier | +4,01% | +13,88% | +23,36% |
| FR0010669150 | Carac Actions zone euro | CPR AM | Actions zone euro | -13,96% | +0,97% | +3,55% |
| FR0010669168 | Carac Actions Internationales ISR | CPR AM | Actions monde | -16,60% | +13,74% | +23,55% |
| FR0000291239 | CPR Cash | CPR AM | Monétaire | -0,03% | -1,17% | -1,91% |
| FR0010836163 | CPR Silver Age | CPR AM | Actions Europe | -15,52% | -2,29% | +7,05% |
| FR0010557967 | Dorval Convictions | Dorval AM | Actions flexibles | -8,95% | +2,14% | -13,60% |
| LU1161527038 | EdR Fund Bond Allocation | Edmond de Rothschild AM | Obligataire flexible | -8,98% | -3,86% | -4,04% |
| FR0010505578 | EdR Sicav euro sustainable equity | Edmond de Rothschild AM | Actions zone euro | -15,48% | +4,92% | +16,36% |
| LU0914733059 | Mirova Europe environmental equity | Mirova | Actions Europe | -22,62% | +11,73% | +33,69% |
| LU1951204046 | Thematics Meta | Thematics AM | Actions monde | -24,67% | +14,93% | - |
| LU1951229035 | Thematics Water | Thematics AM | Actions monde | -16,01% | +21,50% | - |
| LU1951225553 | Thematics Safety | Thematics AM | Actions monde | -31,00% | +4,17% | - |
| LU1951200481 | Thematics AI & Robotics | Thematics AM | Actions monde | -27,16% | +29,41% | - |

Gestion du contrat en unités de compte, Carac Épargne Patrimoine

| Code ISIN | Libellé | Société de gestion | Classe d'actifs | Performance 2022 | Performance cumulée 3 ans | Performance cumulée 5 ans |
|--------------|------------------------------------|-------------------------|-----------------------|------------------|---------------------------|---------------------------|
| LU0232528306 | AB Emerging markets growth | AB | Actions émergentes | -16,62% | -4,95% | -6,50% |
| LU0251853072 | AB International Healthcare | AB | Actions monde santé | -4,67% | +37,21% | +83,64% |
| LU0520233601 | AB Sustainable US Thematics | AB | Actions américaines | -26,67% | +21,21% | +42,14% |
| | Carac Perspectives Immo | Atream | Immobilier | 4,01% | +13,88% | +23,36% |
| FR0010669150 | Carac Actions zone euro | CPR AM | Actions zone euro | -13,96% | +0,97% | +3,55% |
| FR0010669168 | Carac Actions Internationales ISR | CPR AM | Actions monde | -16,60% | +13,74% | +23,55% |
| FR0010177899 | Choix solidaire | Ecofi | Multi-actifs | -9,47% | -3,88% | -2,43% |
| FR0000291239 | CPR cash | CPR AM | Monétaire | -0,05% | -1,17% | -1,91% |
| LU1861294319 | CPR éducation | CPR AM | Actions monde | -16,95% | -14,53% | - |
| FR0010836163 | CPR Silver Age | CPR AM | Actions Europe | -15,52% | -2,29% | +7,05% |
| FR0010557967 | Dorval Convictions | Dorval AM | Actions flexibles | -8,95% | +2,14% | -13,60% |
| LU1161527038 | EdR Fund Bond Allocation | Edmond de Rothschild AM | Obligations flexibles | -8,98% | -3,86% | -4,04% |
| FR0010505578 | EdR Sicav euro sustainable equity | Edmond de Rothschild AM | Actions zone euro | -15,48% | +4,92% | +16,36% |
| LU0147944259 | Harris Global Equity | Harris associates | Actions monde Value | -13,13% | +8,24% | +17,54% |
| FR0012355139 | Lazard Patrimoine | Lazard Frères Gestion | Multi-actifs | +0,34% | +8,17% | +12,85% |
| LU0914733059 | Mirova Europe environmental equity | Mirova | Actions Europe | -22,62% | +11,73% | +33,69% |
| FR0000989899 | Oddo avenir | Oddo BHF AM | Actions France | -20,71% | -1,82% | +2,07% |
| LU0366534344 | Pictet nutrition | Pictet AM | Actions monde | -18,53% | +4,12% | +17,63% |
| LU0340559557 | Pictet timber | Pictet AM | Actions monde | -13,68% | +26,96% | +30,07% |
| LU1951204046 | Thematics Meta | Thematics AM | Actions monde | -24,67% | +14,93% | - |
| LU1951229035 | Thematics Water | Thematics AM | Actions monde | -16,01% | +21,50% | - |
| LU1951225553 | Thematics Safety | Thematics AM | Actions monde | -31,00% | +4,17% | - |
| LU1951200481 | Thematics AI & Robotics | Thematics AM | Actions monde | -27,16% | +29,41% | - |

Gestion du contrat en unités de compte, Carac Épargne Génération

| Code ISIN | Libellé | Société de gestion | Classe d'actifs | Performance 2022 | Performance cumulée 3 ans | Performance cumulée 5 ans |
|--------------|------------------------------------|-------------------------|---------------------|------------------|---------------------------|---------------------------|
| LU0520233601 | AB Sustainable US Thematics | AB | Actions américaines | -26,67% | +21,21% | +42,14% |
| FR0010177899 | Choix solidaire | Ecofi | Multi-actifs | -9,47% | -3,88% | -2,43% |
| FR0010505578 | EdR Sicav euro sustainable equity | Edmond de Rothschild AM | Actions zone euro | -15,48% | +4,92% | +16,36% |
| LU0147944259 | Harris Global Equity | Harris associates | Actions monde Value | -13,13% | +8,24% | +17,54% |
| LU0914733059 | Mirova Europe environmental equity | Mirova | Actions Europe | -22,62% | +11,73% | +33,69% |
| FR0000989899 | Oddo avenir | Oddo BHF AM | Actions France | -20,71% | -1,82% | +2,07% |
| LU0340559557 | Pictet timber | Pictet AM | Actions monde | -13,68% | +26,96% | +30,07% |
| LU1951204046 | Thematics Meta | Thematics AM | Actions monde | -24,67% | +14,93% | - |

La Carac et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Au-delà de sa politique d'investissement responsable, il est essentiel, pour la Carac, de participer au mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire. Cet engagement se traduit par la promotion de l'épargne solidaire, par le financement d'associations partenaires et par ses démarches d'information vers les personnes vulnérables et leur entourage, tout en poursuivant ses investissements dans l'économie française.

La Fondation Carac, créée en 2011, a pour objet d'inscrire et de faire vivre la mutualité combattante et ses valeurs de solidarité dans la société contemporaine en France. Arrivée au terme de sa durée initiale de dix ans, la fondation a été prorogée pour une durée de trois ans à compter du 19 novembre 2021 jusqu'au 19 novembre 2024, conformément à la résolution adoptée par le Conseil d'administration de la Carac, membre fondateur de la fondation d'entreprise, le 26 octobre 2021.

La Carac finance également la Chaire Innovation et Entrepreneurat Social de l'Essec et propose à ses adhérents une offre de fonds solidaires.

5.6 RÉSULTAT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2022, le patrimoine immobilier locatif se compose de 43 immeubles, ainsi que de la quote-part locative de l'actuel siège de la Carac. Cela représente une surface globale d'environ 96 000 m², dont environ 780 lots d'habitation, 29 000 m² de surfaces de bureaux et près de 14 000 m² de locaux commerciaux.

Trois cessions sont intervenues sur l'exercice 2022 : deux immeubles résidentiels parisiens, le 48 rue des Moines dans le 17^e arrondissement et le 11 rue de Douai dans le 9^e arrondissement, ainsi qu'un actif à usage mixte situé sur la commune de Châlons-en-Champagne (Marne).

Les travaux d'envergure engagés sur l'immeuble du 86/88 rue Thiers à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ont été réceptionnés en décembre 2022, la levée des réserves devant être achevée au premier trimestre 2023. Ces travaux visaient à optimiser la performance énergétique de l'immeuble, grâce au remplacement de la façade, et à améliorer le confort des occupants par l'ajout de services et la rénovation des parties communes.

La valeur d'expertise du patrimoine immobilier de la Carac détenu en direct au 31 décembre 2022 s'élève à 972,20 millions d'euros, dont 892,60 millions d'euros pour le parc locatif et 79,60 millions d'euros pour le parc d'exploitation. La valorisation à fin 2022 tient compte des cessions intervenues sur le patrimoine immobilier locatif et mentionnées ci-dessus, ainsi que de la sortie du patrimoine d'exploitation d'une agence localisée à Amiens (Somme).

Relocation des locaux vacants

En 2022, 122 appartements ont été loués contre 138 pour l'année 2021.

Sur le parc habitation, le prix moyen de location aura été de 26,60 €/m²/mois vs 25,90 €/m² en 2021 pour le patrimoine situé à Paris et à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Sur la commune de Boulogne-Billancourt, la moyenne de relocation est en progression à 26 €/m²/mois vs 25,20 €/m² en 2021. En province, elle est en progression à 14,30 €/m² vs 13,40 €/m² en 2021.

Concernant les locaux tertiaires (bureaux et commerces), une surface globale (pondérée pour les boutiques) de 4 460 m² a été relouée en 2022 pour un prix moyen de 497 €/m²/an vs 568 €/m² en 2021. Les locaux situés sur les communes de Paris ou Neuilly-sur-Seine se sont signés à 600 €/m² en moyenne et ceux localisés à Vincennes (Val-de-Marne) et Boulogne-Billancourt à une valeur moyenne de 367 €/m².

Loyers quittancés

Pour l'ensemble du patrimoine de la Carac, les loyers quittancés hors charges se sont élevés en 2022 à 29,5 millions d'euros contre 27,5 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 7% du quittancement global sur un an.

Recouvrement des impayés

La provision locataires (impayés) sur le parc au 31 décembre 2022 ressort à 1 230 000 euros contre 616 000 euros à fin 2021.

6. Instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de swap pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de swap ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

7. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2022 en réserve, soit 73 708 019,86 euros.

8. Fonds propres

Au cours de l'exercice 2022, les fonds propres ont été renforcés, essentiellement grâce à l'affectation en réserve du résultat de l'exercice 2021.

Ainsi, l'évolution des fonds propres sur l'exercice 2022 peut se rationaliser de la manière suivante.

| (En euros) | 31/12/2021 | + | - | 31/12/2022 |
|---|----------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Fonds de dotation sans droit de reprise | 6 473 347 | 0 | 0 | 6 473 347 |
| Autres réserves | 1 018 720 603 | 74 124 273 | | 1 092 844 877 |
| Réserve de capitalisation | 234 274 625 | 4 401 927 | 4 305 790 | 234 370 761 |
| Réserve spéciale de solvabilité | 13 215 118 | 0 | 0 | 13 215 118 |
| Résultat de l'exercice | 74 124 273 | 73 708 020 | 74 124 273 | 73 708 020 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 1 346 807 966 | 152 234 220 | 78 430 063 | 1 420 612 123 |

9. Compte de la participation aux excédents

| (En euros) | | 31/12/2022 |
|---|----------------|-----------------------|
| A. Cotisations émises | | 373 965 988 |
| B. Charges des prestations | | 677 251 902 |
| C. Charges de provisions d'assurance-vie et des autres provisions techniques | | -299 344 086 |
| D. Frais et charges techniques | | 60 443 779 |
| E. Ajustement ACAV | | 0 |
| F. Solde du compte technique | A-B-C-D+E | -64 385 608 |
| G. 10% du solde du compte technique (Si E>0) | | 0 |
| H. Quote-part du résultat technique | F-G | -64 385 608 |
| I. Placements N | | 10 459 451 545 |
| J. Placements N-1 | | 10 442 543 000 |
| K. Moyenne des placements | (I+J)/2 | 10 450 997 273 |
| L. Résultat financier hors produits financiers sur réserve de capitalisation et des actifs transférés | | 378 479 293 |
| M. Rendement des placements | (L/K) | 3,62% |
| N. Provisions techniques N | | 9 077 758 934 |
| O. Provisions techniques N-1 | | 9 151 353 829 |
| P. Moyenne des provisions techniques | (N+O)/2 | 9 114 556 381 |
| Q. SOLDE DU COMPTE FINANCIER | Lx(P/K) | 330 080 543 |
| R. Quote-part réglementaire d'attribution du résultat financier | | 280 568 461 |
| S. Participation aux résultats (minimum réglementaire) | H+R | 216 182 854 |
| T. Intérêts techniques crédités | | 76 809 457 |
| U. Montant minimal annuel de participation aux bénéfices | S-T | 139 373 397 |
| V. Participation aux excédents | | 140 561 409 |
| W. PARTICIPATION AUX RÉSULTATS EXCÉDANT LE MINIMUM RÉGLEMENTAIRE | V-U | 1 188 012 |

10. Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet Mazars représenté par Monsieur Pierre de Latude.

Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Michel Barbet-Massin en tant que personne physique.

11. Conseil d'administration et Comité d'audit

Sur l'exercice 2022, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

■ Christophe BAYARD

Vice-président de la Carac à compter du 24 juin 2021
Délégué de la Carac - conseil de section Aquitaine

■ Agnès BERG

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section
Alsace/Franche-Comté/Bourgogne

■ Véronique BETEGNIES

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section
Hauts-de-France

■ Laurence BRICE

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section Aquitaine

■ Marion BUCHET

Administratrice de la Carac

■ Amaury BUINO

Administrateur délégué à l'audit de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section
Hauts-de-France

■ Isabelle CONTI

Vice-présidente de la Carac à compter du 24 juin 2021
Déléguée de la Carac - conseil de section
Paris/Île-de-France/Outre-mer

■ Jean-Philippe COUASNON

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section Normandie

■ Bruno GABELLIERI

Administrateur
Délégué de la Carac - conseil de section Aquitaine

■ Henri-Noël GALLET

Administrateur délégué à la vie des élus de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section
Poitou/Charentes/Limousin

■ Frédéric GARDE

Administrateur délégué aux affaires financières de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section
Paris/Île-de-France/Outre-mer

■ Gérard HOURY

Administrateur délégué aux risques de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section Centre

■ Pierre LARA

Président de la Carac à compter du 24 juin 2021
Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac
Délégué de la Carac - conseil de section PACA/Corse

■ Laurent LE GOC

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section Centre

■ Jean-Marc MALLET

Administrateur de la Carac

■ Astrid MARAGE

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section
Lorraine/Champagne/Ardennes

■ Sandrine de MAYENNE

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section
Paris/Île-de-France/Outre-mer

■ Aurore MONPOU

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section Centre

■ Pascal THÉVENON

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section Bretagne

■ Marie-Paule ZUSSY

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section
Alsace/Franche-Comté/Bourgogne

Comité d'audit

En application de l'article L.823-19 du Code de commerce, un comité spécialisé agissant sous la responsabilité exclusive et collective des administrateurs est constitué, en vue d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Il est composé de cinq membres au maximum. Sa composition ainsi que les critères d'indépendance et de compétence applicables à ses membres sont précisés dans le règlement intérieur de la Carac.

Sur l'exercice 2022 : Amaury Buino, Agnès Berg, Véronique Betegnies, Régis Holo, Magali Monnot.

Les missions du Comité d'audit sont définies dans l'article L.823-19 du Code de commerce.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé des missions suivantes :

1. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.
2. Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.
3. Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Cette recommandation adressée à l'Assemblée générale est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n°537/2014. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L.823-3-1 du Code de commerce.
4. Il suit la mission du commissaire aux comptes. Il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L.821-9 et suivants du Code de commerce.
5. Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section II du chapitre II du titre II du Code de commerce. Il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n°537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement.

6. Il approuve la fourniture des services mentionnés à l'article L.822-11-2 du Code de commerce.

7. Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont celle-ci a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

12. Rémunération versée aux Dirigeants opérationnels

La rémunération annuelle brute perçue en 2022 par les Dirigeants opérationnels a été de 165 979 euros.

13. Transferts financiers entre mutuelles et union

Néant.

14. Bilan 2022 et évolution prévisible en 2023

14.1 RELATION AVEC LES ADHÉRENTS

La poursuite de la mise en application de la feuille de route stratégique

Après une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et le contexte des taux bas qui perdure, l'année 2022 a suscité encore de nombreuses interrogations pour nos adhérents, dans un environnement économique et financier complexe affecté par de multiples événements (guerre en Ukraine, inflation...).

Le chiffre d'affaires a progressé par rapport à 2021 avec une collecte proche des 500 millions d'euros (494 millions d'euros). Le lancement de la nouvelle gamme assurance vie en juin 2021, dans la continuité du PERin lancé en octobre 2020, a renforcé la fidélisation et attiré de nouveaux adhérents. Le nombre de nouvelles souscriptions en 2022 est supérieur à celui de 2021.

En 2022, la situation financière remarquable de la mutuelle prouve sa solidité et lui permet de proposer de bons taux. Une preuve qui témoigne de la capacité de la Carac à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents.

Le renforcement de la proximité et du conseil aux adhérents

La Carac attache toujours un soin particulier à exercer son devoir de conseil et son rôle d'information, en rencontrant ses adhérents à domicile, ou en invitant régulièrement familles et organismes partenaires à des réunions sur des thématiques spécifiques telles que la retraite, les aides sociales, l'épargne handicap, la protection des conjoints. L'action quotidienne des conseillers mutualistes est guidée par la proximité, la rencontre et l'écoute des adhérents ; ces valeurs sont essentielles pour la Carac.

Depuis la crise sanitaire, nous avons adapté et élargi notre mode de fonctionnement avec notamment l'organisation de web-conférences sur différentes thématiques.

Bien dans son temps et accompagnant l'évolution des attentes de ses adhérents, la Carac a continué sa réflexion stratégique sur le digital. Cela a donné lieu à la mise en œuvre de certaines fonctionnalités en 2022, en faisant naturellement le choix de mixer proximité et digital. Il s'agit en effet de renforcer le conseil en face-à-face, tout en utilisant les nouvelles technologies pour faciliter et améliorer la qualité de service. Un processus d'adhésion dématérialisée (Ryder Cup) et une évolution des services sur l'espace adhérents ont été livrés en 2020. En 2021, de nouveaux outils ont renforcé notre capacité d'adaptation avec notamment la signature électronique, la possibilité de versements en ligne et un nouveau CRM (ION). Cette transformation numérique s'est poursuivie en 2022. En 2023, des leviers supplémentaires seront mis en place pour le bon développement commercial de la Carac.

Dans ce contexte, afin de mieux connaître ses adhérents et ainsi mieux adapter ses réponses à leurs besoins et leurs profils, la Carac a continué en 2022 à mobiliser des moyens importants pour mettre à jour sa connaissance de ses adhérents, conformément aux exigences réglementaires.

Les partenariats de développement

■ L'Unapei

Comme chaque année, la Carac a participé au congrès annuel de l'Unapei en tant que partenaire privilégié. En parallèle, plusieurs réunions d'information se sont tenues au niveau local afin de présenter notre mutuelle et accompagner les familles des personnes en situation de vulnérabilité.

■ Unéo

À son lancement en 2019, notre partenariat d'indication portait sur la garantie Retraite Mutualiste du Combattant. L'objectif étant qu'Unéo nous transmette des contacts qualifiés parmi ses adhérents qui sont titulaires d'une Carte du Combattant ou d'un Titre de Reconnaissance de la Nation ou, à défaut, qui peuvent y prétendre.

Le 30 juin 2021, notre partenariat avec Unéo prend une nouvelle ampleur avec de nouveaux leads « bilan retraite ». L'objectif de ces nouvelles indications, pour la Carac, est de développer la commercialisation du PERin. Côté Unéo, cette offre complémentaire est destinée aux adhérents et à leur conjoint qui ne sont pas éligibles à la Carte du Combattant ou au Titre de Reconnaissance de la Nation.

Depuis le 1^{er} décembre 2021, le réseau commercial d'Unéo peut également réaliser des indications en complément de celles effectuées par la plateforme téléphonique du partenaire.

Au cours de l'année 2022, la Carac et la mutuelle Unéo ont réalisé une opération « pilote » portant sur l'indication croisée. Cette opération, qui s'est déroulée sur les zones Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur, visait à indiquer auprès d'Unéo, nos adhérents/prospects qui seraient intéressés par une solution de notre partenaire.

■ Communauté Défense

Dans la continuité de son histoire et de ses valeurs, la Carac a œuvré auprès de la communauté Défense et de ses familles et démultiplié ses actions. Parmi celles-ci, nous pouvons citer :

- le renouvellement de son partenariat avec l'Association Nationale des combattants des Opérations Extérieures (ANOPEX) ;
- la sponsoring et la participation au congrès national de l'aviation de chasse ;
- la réalisation de plusieurs actions au niveau local : participation à la journée de solidarité aux blessés, intervention lors d'assemblées générales, réalisation de communication au sein des agendas des personnels...

■ Le partenariat avec le Crédit Coopératif a été stoppé le 31 décembre 2021.

Les partenariats de coopération

Pionnière de l'épargne solidaire en 2003, avec son produit d'épargne de partage Entraid'Épargne Carac, la Carac, fidèle à ses valeurs, permet à ses adhérents de conjuguer rendement et solidarité en consacrant à l'association de leur choix 1% des sommes versées.

Le 27 février 2009, la Carac a souhaité élargir le nombre de ses partenaires associatifs en signant des accords de partenariat avec quatre organismes d'intérêt général. Il s'agit d'APF France handicap, qui défend et représente depuis 1933 les personnes en situation de handicap moteur et leur famille ; d'Arc-En-Ciel, qui réalise depuis 1991 les rêves d'enfants atteints de maladies graves ; de Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde, qui permet à des enfants atteints de graves maladies cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France ; et de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), qui combat l'exclusion et le chômage.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les adhérents peuvent aussi choisir l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP), qui a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des sapeurs-pompiers décédés.

En novembre 2019, l'Unapei, première union française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille, est devenue le sixième partenaire associatif bénéficiaire des contrats Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire).

À la suite de l'évolution de notre gamme de produits, l'ensemble des conventions de partenariat avec la société de gestion Tikehau ainsi que les six associations solidaires ont fait l'objet d'un avenant.

En 2022, plusieurs actions ont été entreprises avec certaines de ces associations partenaires.

■ APF France handicap

Dans la continuité des démarches entreprises en 2021, la Carac a réalisé en 2022 cinq réunions d'information à destination des familles adhérentes et professionnels de l'association.

■ Œuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers de France

La Carac a été présente au congrès national des sapeurs-pompiers qui s'est tenu à Vandœuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle). Notre mutuelle a également été représentée par notre Vice-présidente, Mme Conti, aux cérémonies « primes d'installation » et « remise des clés » organisées par l'association.

■ Solidarités Nouvelles face au Chômage

La Carac a tenu un stand au forum des partenaires organisé par l'association.

Économie Sociale et Solidaire

La Carac a informé ses publics des actions menées en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire à l'aide de ses différents supports externes (carac.fr, réseaux sociaux, Carac mag...) : promotion de la finance solidaire, communication autour des associations partenaires... Parallèlement, les collaborateurs de la Carac sont régulièrement sensibilisés aux actions entreprises dans ce domaine et aux valeurs portées par l'ESS.

Chaire Entrepreneurial Social de l'Essec

En 2022, la Carac a poursuivi son partenariat avec l'Essec en soutenant la Chaire Innovation et Entrepreneurial Social. Dans ce cadre, deux défis ont été proposés aux étudiants : le premier sur le thème de la transmission des compétences entre générations afin de capitaliser sur les savoirs et favoriser la cohésion intergénérationnelle. Le deuxième thème était, quant à lui, consacré à la façon dont la Carac peut se démarquer sur le marché de la finance durable.

14.2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'année 2022 a vu la consolidation des outils et services contribuant à digitaliser l'expérience de nos adhérents et permettant de renforcer l'efficacité opérationnelle de nos collaborateurs.

Ces travaux de digitalisation ont été complétés par une refonte de notre gouvernance de la Sécurité des Systèmes d'Information et l'amélioration de nos dispositifs de sécurité informatique.

15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

La Carac a renforcé en 2022 ses fonds propres de plus de 74 millions d'euros.

Ils s'élèvent à 1 420,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 1 346,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire

Le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS) a adopté en juin 2016 le guide des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), comme défini par l'article 3 de la loi du 31 juillet 2014 y afférent. Les huit thèmes du guide sont développés ci-après.

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

La gouvernance de la Carac repose sur le principe démocratique « Un homme = une voix ». Les adhérents élisent leurs délégués qui siègent à l'Assemblée générale.

Celle-ci se tient au minimum une fois par an afin de statuer sur la vie de la mutuelle et son administration, notamment sur les activités exercées, le rapport de gestion, les comptes annuels, les modifications statutaires et réglementaires et toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les délégués élisent les membres du Conseil d'administration de la Carac. Cette instance détermine les orientations stratégiques de la mutuelle et veille à leur application, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Afin de répondre avec efficacité aux défis qui s'imposent à elle, la Carac s'appuie sur un Conseil d'administration dont les membres possèdent l'honorabilité, la compétence et l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

En 2022, les administrateurs de la Carac ont suivi sept sessions collectives de formation. Par ailleurs, les administrateurs font preuve de disponibilité et participent activement à différents comités et groupes de travail, qui associent également les salariés.

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Le 20 juin 2019, l'Assemblée générale de la Carac a adopté les nouvelles orientations stratégiques de la mutuelle pour les dix prochaines années. Baptisé « Ambition 2030 », ce plan structurant doit permettre à la mutuelle d'assurer son indépendance en mettant à profit son expertise en épargne retraite, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes. Le plan stratégique a été organisé afin d'optimiser le dispositif commercial, de renforcer le canal partenarial, de développer la performance opérationnelle, d'étudier les opportunités de s'ouvrir au marché « entreprises » et de créer le métier de gestionnaire d'actifs pour compte de tiers. Deux axes transverses — transformation numérique et conduite du changement — viennent soutenir le plan stratégique.

Il s'agit ainsi de répondre aux évolutions réglementaires, concurrentielles et technologiques de l'environnement et d'engager le nécessaire renouvellement et rajeunissement du portefeuille d'adhérents.

L'année 2022 voit le premier plan triennal d'Ambition 2030 s'achever. Commencé en phase opérationnelle en février 2020, les réussites de ce plan sont nombreuses avec des projets livrés tout au long de ces trois premières années (processus de souscription digitalisée, signature électronique, commercialisation du PERin et d'une nouvelle gamme assurance vie, nouvelle plateforme de marque et site internet, nouvel outil de gestion de la relation client, cartographie et évolution de nos partenariats, évolution de nos outils de gestion et mise en place d'un *workflow* de gestion...). En milieu d'année, un retour d'expérience sur l'ensemble des travaux du premier plan triennal a été réalisé afin de capitaliser les bonnes pratiques et de commencer à définir la suite du plan stratégique. En fin d'année, l'approche méthodologique projet a été entièrement revue afin d'accélérer Ambition 2030.

Tous les travaux programmés dans le cadre du plan sont réalisés avec le souci de la plus grande transparence auprès du personnel ainsi que des élus : l'avancement du plan fait l'objet de points spécifiques lors des Conseils d'administration et de points réguliers dans les différentes publications de la Carac (*Caractualités* à destination des élus et *Carac mag*, destiné aux adhérents). Une page d'Agora, l'intranet des salariés, est consacrée à Ambition 2030 et une présentation de l'avancée du plan a également été réalisée lors des différents événements organisés en 2022 auprès des élus et des collaborateurs de la Carac.

TERRITORIALITÉ

Une présence sur l'ensemble du territoire métropolitain

La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble de la France, qui conseillent et accompagnent les adhérents. La mutuelle est aussi représentée à l'échelle locale par ses élus au sein de conseils de section répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis 2021, la carte électorale adopte le même découpage que le réseau commercial avec 14 sections de vote.

Sous l'impulsion de la présidence, les élus ont pu se retrouver

en présentiel dès le mois de mars, lors de la réunion des Présidents des conseils de section. L'Assemblée générale s'est tenue normalement le 23 juin 2022, avec le très bon taux de participation de 94%. La conférence des Présidents et des Vice-présidents des conseils de section a rassemblé les élus en octobre 2022.

À partir d'octobre 2022, le Président, le nouveau Directeur général et les deux Vice-présidents ont entrepris un tour des régions pour aller à la rencontre des élus et du réseau commercial. Quatre réunions régionales ont eu lieu à Avignon (Vaucluse), Reims (Marne), Toulouse (Haute-Garonne) et Rennes (Ille-et-Vilaine).

Onze webinaires ont aussi été organisés sur l'ensemble du territoire de février à décembre 2022, sur le thème de la préparation à la retraite ou de la transmission du patrimoine, à destination des adhérents et des prospects.

ÊTRE ACTEUR DE L'ENTRAIDE

Dans le prolongement de son engagement envers l'ESS et afin de renforcer ses actions d'innovation sociale, la Carac soutient la Chaire Innovation et Entrepreneurat Social dans le cadre de son mécénat d'entreprise. En 2022, des étudiants ont travaillé sur deux sujets proposés par la Carac sous la forme de mini-défis.

La Carac est aussi mécène du Centre de Kerpape, établissement mutualiste de soins de suite et de réadaptation situé en Bretagne. Depuis 2020, le Directeur général de la Carac est membre du Conseil d'administration du Fonds de dotation Kerpape.

Enfin, par l'action de la Fondation d'entreprise Carac, la mutuelle participe activement à la transmission de l'Histoire et de la mémoire et au soutien d'initiatives solidaires envers le monde combattant. Arrivée au terme de sa durée initiale de dix ans, la fondation a été prorogée pour une durée de trois ans jusqu'au 19 novembre 2024. En 2022, elle a soutenu 12 projets.

POLITIQUE SALARIALE

À l'occasion de la NAO, début 2022, la Carac a tenu à valoriser la mobilisation continue de ses collaborateurs tout au long de la crise sanitaire, au service du déploiement de son plan stratégique Ambition 2030.

Ainsi, la Carac et les trois organisations syndicales dans l'entreprise (FO, CFDT, CFE-CGC) ont conclu un accord sur les salaires portant notamment sur :

- une revalorisation générale collective de 2,5% des salaires bruts de référence qui s'applique en complément de l'augmentation de la rémunération minimale annuelle garantie (RMAG) décidée au niveau de la branche de la mutualité pour l'année 2022, soit 2,8% ;
- des augmentations individuelles sur la base de 1,5% des salaires bruts ;
- une prime exceptionnelle de 500 euros bruts pour les collaborateurs ayant assuré une présence physique continue sur site durant la période de crise sanitaire.

En décembre 2022, afin de soutenir le pouvoir d'achat de ses

collaborateurs dans un contexte inflationniste, la Carac a conclu un accord d'entreprise portant sur le versement d'une prime de partage de la valeur ainsi que sur le versement de primes exceptionnelles.

DIVERSITÉ - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Carac poursuit sa politique visant à accorder une place privilégiée aux travailleurs handicapés et se donne les moyens de favoriser leur carrière au sein de la mutuelle.

La Carac s'engage ainsi à maintenir, dans la mesure du possible, un quota de 6% de travailleurs handicapés dans ses effectifs.

En outre, la Carac est très attachée à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux de la hiérarchie. Ainsi, la Carac a obtenu, pour l'année 2022, la note globale de 86/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa politique RSE, la Carac poursuit sa démarche en faveur de l'environnement. La mise en place du dispositif de tri sélectif a permis, pour l'année 2022, la collecte, la destruction et le recyclage de 4,3 tonnes de matières.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Des valeurs communes

Une communication accrue est mise en place à destination des collaborateurs Carac afin de transmettre les valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire. Les événements organisés avec la Chaire Innovation et Entrepreneurat Social de l'Essec pour accompagner les entrepreneurs sociaux ont pu se tenir dans leurs locaux. Au sein de ses différents supports externes, la Carac informe ses publics des actions menées en lien avec l'ESS à l'instar de la communication autour des associations partenaires financées.

Honorabilité et compétence

Les dispositions de la directive Solvabilité II ont modifié les règles de fonctionnement de la Carac. Ainsi, conformément à la directive européenne, une politique est formalisée depuis décembre 2016 en matière d'honorabilité et de compétence. Elle couvre à la fois les salariés et les administrateurs en précisant les exigences d'honorabilité et de compétence requises. Par ailleurs, une charte de l'administrateur a été mise en place.

ANNEXES

Taux de rendement 2022

Les provisions mathématiques de l'exercice 2022 ont été dotées pour les adhérents présents à l'inventaire au 31 décembre 2022 avec les taux de rendement nets suivants :

| Compte Épargne Carac | 2,30 % | Bons, Primor et Garantie Obsèques | Taux technique |
|--|--------|-----------------------------------|----------------|
| Carac Épargne Plénitude | 2,30 % | Épargne Handicap (épargne) | 1,20 % |
| Compte Épargne Famille | 2,30 % | Plan Épargne Populaire | 1,20 % |
| Entraid'Épargne Carac | 2,30 % | Plan Épargne Vie | 1,20 % |
| Assurance Vie Agir | 2,30 % | Plan Obsèques Carac | 1,08 % |
| Carac Épargne Vivre Ensemble | 2,30 % | Obsèques par avance | 1,08 % |
| Volontés Obsèques Carac (option épargne) | 1,08 % | Esprit Tranquille | 1,08 % |
| Volontés Obsèques Carac (option prévoyance) | 1,08 % | Épargne Handicap (rentes) | 1,08 % |
| Carac Avenir | 1,10 % | RSUP | 1,08 % |
| Loi Madelin | 1,10 % | CAR | 1,08 % |
| Rente Viagère Immédiate Carac | 1,10 % | SGE | 1,08 % |
| Eclor | 1,08 % | PER Individuel Carac | 2,50 % |
| Carac Perspectives phase épargne (100 % euros) | 1,15 % | Carac Épargne Patrimoine | 2,50 % |
| Carac Perspectives phase épargne (Si UC > 0 %) | 0,95 % | Carac Épargne Génération | 2,50 % |
| Carac Perspectives phase pension | 0,95 % | Carac Épargne Solidaire | 2,50 % |
| Carac Profiléo | 2,50 % | Carac Épargne Protection | 2,50 % |

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

| (En milliers d'euros) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Fonds d'établissement | 457 | 457 | 457 | 457 | 457 |
| II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxe (avec chargements) | 435 368 | 538 722 | 402 065 | 475 890 | 494 257 |
| Résultat avant impôt sur le revenu, dotations aux provisions et amortissements | 94 613 | 123 689 | 116 402 | 108 554 | 111 576 |
| Dotations aux provisions et amortissements | 11 531 | 14 749 | 9 009 | 10 288 | 8 995 |
| Reprise de provisions et amortissements | -4 554 | -4 622 | -1 463 | -5 022 | -1 074 |
| Impôt | 26 599 | 35 184 | 35 692 | 29 164 | 29 947 |
| Résultat après IR, et dotations aux provisions et amortissements | 61 037 | 78 378 | 73 164 | 74 124 | 73 708 |
| Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par capitalisation | | | | | |
| Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par répartition | | | | | |
| Résultat net après affectation des bonifications | 61 037 | 78 378 | 73 164 | 74 124 | 73 708 |
| III - PERSONNEL (SIÈGE ET RÉSEAU) | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 350 | 341 | 344 | 369 | 410 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 15 923 | 17 505 | 17 175 | 19 999 | 26 105 |

Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs

Les montants des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs au Comité d'audit en 2022 sont de 385 953,12 euros (dont 379 371,36 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs au Comité d'audit). S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2022, ils s'élèvent à 101 956,55 euros.

Données de synthèse de l'exercice 2022

VERSEMENTS HORS FRAIS

| (En euros) | 2022 | 2021 | Évolution |
|--|--------------------|--------------------|----------------|
| Retraite Mutualiste du Combattant | 78 209 936 | 76 903 462 | +1,70 % |
| Carac Avenir | 657 097 | 710 931 | -7,57 % |
| Rente Viagère Immédiate Carac | 122 003 | 888 581 | -86,27 % |
| Eclor | 3 507 | 8 643 | -59,42 % |
| Primor | 610 | 610 | 0,00 % |
| Compte Épargne Carac | 98 757 307 | 106 221 718 | -7,03 % |
| Compte Épargne Famille | 17 296 423 | 16 722 270 | +3,43 % |
| Garantie Obsèques Carac | 96 517 | 107 392 | -10,13 % |
| Volonté Obsèques Épargne | 194 199 | 261 705 | -25,79 % |
| Volonté Obsèques Prévoyance | 70 826 | 87 024 | -18,61 % |
| Entraid'Épargne Carac | 4 432 260 | 5 014 736 | -11,62 % |
| Carac Perspectives | 2 785 706 | 3 308 716 | -15,81 % |
| Carac PER Individuel | 21 355 470 | 15 427 554 | +38,42 % |
| Carac Épargne Patrimoine | 205 935 450 | 75 960 762 | +171,11 % |
| Carac Épargne Génération | 3 611 671 | 1 248 974 | +189,17 % |
| Carac Épargne Solidaire | 1 598 970 | 2 415 405 | -33,80 % |
| Carac Épargne Protection | 15 937 612 | 12 653 079 | +25,96 % |
| Carac Profiléo | 31 257 682 | 144 404 620 | -78,35 % |
| Carac Épargne Plénitude | 3 266 215 | 3 730 310 | -12,44 % |
| Plan Obsèques Carac | 3 184 622 | 3 037 524 | +4,84 % |
| Assurance Vie Agir | 549 490 | 2 828 003 | -80,57 % |
| Carac Épargne Vivre Ensemble Carac | 363 932 | 439 196 | -17,14 % |
| Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif | -16 481 | 328 139 | -105,02 % |
| Carac Temporal | 114 820 | 94 341 | +21,71 % |
| Épargne FMP | 1 840 141 | 2 470 290 | -25,51 % |
| Rente FMP | 39 122 | 21 010 | +86,20 % |
| Décès FMP | 53 192 | 62 320 | -14,65 % |
| TOTAL | 491 718 298 | 475 357 314 | +3,44 % |

NOUVELLES GARANTIES

| | 2022 | 2021 | Évolution |
|--|-------|-------|-----------|
| Retraite Mutualiste du Combattant | 1 367 | 1 019 | +34,2 % |
| Carac Avenir | 3 | 15 | -80,0 % |
| Rente viagère immédiate Carac | 2 | 7 | -71,4 % |
| Compte Épargne Carac | 10 | 346 | -97,1 % |
| Compte Épargne Famille | 3 | 175 | -98,3 % |
| Entraid'Épargne Carac | 0 | 9 | -100,0 % |
| Carac Perspectives | 0 | 2 | -100,0 % |
| PERIn | 2 053 | 1 702 | +20,6 % |
| Carac Profiléo | 98 | 4 529 | -97,8 % |
| Carac Épargne Plénitude | 3 | 40 | -92,5 % |
| Plan Obsèques Carac | 1 287 | 1 169 | +10,1 % |
| Assurance Vie Agir | 2 | 15 | -86,7 % |
| Carac Épargne Vivre Ensemble Carac | 0 | 10 | -100,0 % |
| Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif | 0 | 6 | -100,0 % |
| Carac Temporal | 644 | 571 | +12,8 % |

| | | | |
|--------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Carac Épargne Génération | 1 168 | 497 | +135,0% |
| Carac Épargne Patrimoine | 7 531 | 3 411 | +120,8% |
| Carac Épargne Protection | 695 | 551 | +26,1% |
| Carac Épargne Solidaire | 76 | 111 | -31,5% |
| TOTAL | 14 942 | 14 185 | +5,3% |

EFFECTIFS

| | 2022 | 2021 | Évolution |
|----------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Nombre d'adhérents : | 304 833 | 313 459 | -2,8% |
| - dont Anciens combattants | 138 572 | 146 487 | -5,4% |
| - dont non combattants | 166 261 | 166 972 | -0,4% |
| Bénéficiaires | 5 256 | 5 523 | -4,8% |
| TOTAL GÉNÉRAL | 310 089 | 318 982 | -2,8% |

NOMBRE DE GARANTIES

| | 2022 | 2021 | Évolution |
|--|----------------|----------------|--------------|
| Retraite Mutualiste du Combattant ⁽¹⁾ | 143 445 | 151 573 | -5,4% |
| - En cours de constitution | 17 985 | 18 321 | -1,8% |
| - En cours de service | 125 460 | 133 252 | -5,8% |
| Bon Carac | 52 | 60 | -13,3% |
| Carac Avenir | 2 203 | 2 390 | -7,8% |
| Rente viagère immédiate Carac | 867 | 928 | -6,6% |
| Eclor | 72 | 82 | -12,2% |
| Primor | 2 | 5 | -60,0% |
| Compte Épargne Carac | 106 308 | 113 308 | -6,2% |
| Compte Épargne Famille | 35 152 | 36 476 | -3,6% |
| Garantie Obsèques Carac | 616 | 669 | -7,9% |
| Volonté Obsèques Épargne | 3 488 | 3 792 | -8,0% |
| Volonté Obsèques Prévoyance | 679 | 723 | -6,1% |
| Entraid'Épargne Carac | 6 569 | 7 018 | -6,4% |
| Carac Perspectives | 6 877 | 7 394 | -7,0% |
| PERIn | 4 532 | 2 520 | +79,8% |
| Carac Profiléo | 27 026 | 27 853 | -3,0% |
| Carac Épargne Plénitude | 5 901 | 6 276 | -6,0% |
| Plan Obsèques Carac | 8 109 | 7 146 | +13,5% |
| Assurance Vie Agir | 940 | 965 | -2,6% |
| Carac Épargne Vivre Ensemble Carac | 189 | 193 | -2,1% |
| Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif | 40 | 41 | -2,4% |
| Carac Temporal | 2 333 | 1 749 | +33,4% |
| Épargne FMP | 4 610 | 4 927 | -6,4% |
| Rente FMP | 2 890 | 3 050 | -5,2% |
| Décès FMP | 1 018 | 1 100 | -7,5% |
| Carac Épargne Génération | 1 653 | 497 | +232,6% |
| Carac Épargne Patrimoine | 10 676 | 3 367 | +217,1% |
| Carac Épargne Protection | 1 167 | 540 | +116,1% |
| Carac Épargne Solidaire | 170 | 105 | +61,9% |
| TOTAL | 377 584 | 384 747 | -1,9% |

(1) Hors rentes de conjoint temporaires.
Les garanties d'épargne transformées en rente sont comptées dans la catégorie de leur produit d'origine.

Comptes annuels

Actif du bilan (2022)

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1 - Actifs incorporels | 1 272 303,97 | 1 862 757,60 |
| 2 - Placements | 9 857 783 806,82 | 9 869 822 638,25 |
| 2a. Terrains et constructions | 759 937 715,48 | 747 713 392,25 |
| 2b. Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation | 0,00 | 0,00 |
| 2c. Autres placements | 9 097 846 091,34 | 9 122 109 246,00 |
| 2d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes | 0,00 | 0,00 |
| 3 - Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte | 468 661 348,25 | 382 420 646,54 |
| 4 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques | 0,00 | 0,00 |
| 4a. Provisions pour cotisations non acquises (non-vie) | 0,00 | 0,00 |
| 4b. Provisions d'assurance-vie | 0,00 | 0,00 |
| 4c. Provisions pour prestations à payer (vie) | 0,00 | 0,00 |
| 4d. Provisions pour prestations à payer (non-vie) | 0,00 | 0,00 |
| 4e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie) | 0,00 | 0,00 |
| 4f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie) | 0,00 | 0,00 |
| 4g. Provisions pour égalisation (vie) | 0,00 | 0,00 |
| 4h. Provisions pour égalisation (non-vie) | 0,00 | 0,00 |
| 4i. Autres provisions techniques (vie) | 0,00 | 0,00 |
| 4j. Autres provisions techniques (non-vie) | 0,00 | 0,00 |
| 4k. Provisions techniques des opérations en unités de compte | 0,00 | 0,00 |
| 5 - Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution | 0,00 | 0,00 |
| 6 - Créances | 125 375 682,00 | 126 184 532,89 |
| 6a. Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution | 7 904 473,24 | 8 612 102,07 |
| 6aa. Cotisations restant à émettre | 0,00 | 0,00 |
| 6ab. Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution | 7 904 473,24 | 8 612 102,07 |
| 6b. Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution | 0,00 | 0,00 |
| 6c. Autres créances | 117 471 208,76 | 117 572 430,82 |
| 6ca. Personnel | 2 500,00 | 1 225,07 |
| 6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques | 100 514 582,34 | 104 809 967,77 |
| 6cc. Débiteurs divers | 16 954 126,42 | 12 761 237,98 |
| 7 - Autres actifs | 59 789 130,06 | 17 742 714,60 |
| 7a. Actifs corporels d'exploitation | 797 599,55 | 1 066 888,57 |
| 7b. Avoirs en banque, CCP et caisse | 58 991 530,51 | 16 675 826,03 |
| 8 - Comptes de régularisation - actif | 672 561 590,56 | 668 223 549,36 |
| 8a. Intérêts et loyers acquis non échus | 115 544 606,54 | 106 096 055,10 |
| 8b. Frais d'acquisition reportés (vie) | 0,00 | 0,00 |
| 8c. Frais d'acquisition reportés (non-vie) | 0,00 | 0,00 |
| 8d. Autres comptes de régularisation | 557 016 984,02 | 562 127 494,26 |
| 9 - Différences de conversion | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL ACTIF | 11 185 443 861,66 | 11 066 256 839,24 |

Passif du bilan (2022)

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1 - Fonds mutualistes et réserves | 1 420 612 122,82 | 1 346 807 966,17 |
| 1.1 - Fonds propres | 1 420 612 122,82 | 1 346 807 966,17 |
| 1a. Fonds de dotation sans droit de reprise | 6 473 347,05 | 6 473 347,05 |
| 1b. Écarts de réévaluation | 4 413 511,86 | 4 413 511,86 |
| 1c. Réserves | 1 336 017 244,05 | 1 261 796 834,08 |
| 1d. Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| 1e. Résultat de l'exercice | 73 708 019,86 | 74 124 273,18 |
| 1.2 - Autres fonds mutualistes | 0,00 | 0,00 |
| 1f. Fonds de dotation avec droit de reprise | 0,00 | 0,00 |
| 1g. Subventions nettes | 0,00 | 0,00 |
| 2 - Passifs subordonnés | 0,00 | 0,00 |
| 3 - Provisions techniques brutes | 9 077 758 933,72 | 9 151 353 828,87 |
| 3a. Provisions pour cotisations non acquises (non-vie) | 0,00 | 0,00 |
| 3b. Provisions d'assurance-vie | 8 428 445 886,35 | 8 552 494 369,47 |
| 3c. Provisions pour prestations à payer (vie) | 114 370 394,07 | 101 976 177,71 |
| 3d. Provisions pour prestations à payer (non-vie) | 0,00 | 0,00 |
| 3e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie) | 534 921 692,93 | 496 883 281,69 |
| 3f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie) | 0,00 | 0,00 |
| 3g. Provisions pour égalisation (vie) | 0,00 | 0,00 |
| 3h. Provisions pour égalisation (non-vie) | 0,00 | 0,00 |
| 3i. Autres provisions techniques (vie) | 20 960,37 | 0,00 |
| 3j. Autres provisions techniques (non-vie) | 0,00 | 0,00 |
| 4 - Provisions techniques des opérations en unités de compte | 475 512 930,80 | 384 660 372,63 |
| 5 - Engagements techniques sur opérations données en substitution | 0,00 | 0,00 |
| 6 - Provisions pour risques et charges | 7 677 823,22 | 8 177 316,13 |
| 7 - Fonds dédiés | 0,00 | 0,00 |
| 8 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires | 0,00 | 0,00 |
| 9 - Autres dettes | 112 808 503,83 | 58 651 010,71 |
| 9a. Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution | 5 127 169,80 | 10 599 254,05 |
| 9b. Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution | 0,00 | 0,00 |
| 9c. Dettes envers des établissements de crédit | 45 988 461,89 | 3 491 922,04 |
| 9d. Autres dettes | 61 692 872,14 | 44 559 834,62 |
| 9da. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus | 5 917 172,68 | 5 546 945,35 |
| 9db. Personnel | 10 449 636,21 | 10 903 643,65 |
| 9dc. État, organismes sociaux, collectivités publiques | 16 520 289,89 | 11 914 653,32 |
| 9dd. Créanciers divers | 28 805 773,36 | 16 194 592,30 |
| 10 - Comptes de régularisation - passif | 91 073 547,27 | 116 606 344,73 |
| 11 - Différences de conversion | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL PASSIF | 11 185 443 861,66 | 11 066 256 839,24 |

Compte technique des opérations Vie (2022)

| (En euros) | Opérations brutes totales | Opérations données en substitution | Cessions et rétrocessions | Opérations nettes 31/12/2022 | Opérations nettes 31/12/2021 |
|---|---------------------------|------------------------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 1 - Cotisations | 494 256 738,16 | 0,00 | 0,00 | 494 256 738,16 | 475 890 133,76 |
| 2 - Produits des placements | 469 384 720,83 | 0,00 | 0,00 | 469 384 720,83 | 434 968 765,96 |
| 2a. Revenus des placements | 236 568 417,84 | 0,00 | 0,00 | 236 568 417,84 | 232 502 931,88 |
| 2b. Autres produits des placements | 60 826 517,87 | 0,00 | 0,00 | 60 826 517,87 | 75 733 043,15 |
| 2c. Produits provenant de la réalisation des placements | 171 989 785,12 | 0,00 | 0,00 | 171 989 785,12 | 126 732 790,93 |
| 3 - Ajustements ACAV (plus-values) | 18 391 981,96 | 0,00 | 0,00 | 18 391 981,96 | 22 536 938,16 |
| 4 - Autres produits techniques | 45 705,92 | 0,00 | 0,00 | 45 705,92 | 48 938,64 |
| 5 - Charges des prestations | -697 473 011,12 | 0,00 | 0,00 | -697 473 011,12 | -683 380 454,32 |
| 5a. Prestations et frais payés | -685 633 880,20 | 0,00 | 0,00 | -685 633 880,20 | -712 659 522,20 |
| 5b. Charges des provisions pour prestations à payer | -11 839 130,92 | 0,00 | 0,00 | -11 839 130,92 | 29 279 067,88 |
| 6 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques | 208 491 527,90 | 0,00 | 0,00 | 208 491 527,90 | 185 759 359,94 |
| 6a. Provisions d'assurance vie | 299 365 046,44 | 0,00 | 0,00 | 299 365 046,44 | 294 241 337,04 |
| 6b. Provisions pour opérations en unités de compte | -90 852 558,17 | 0,00 | 0,00 | -90 852 558,17 | -108 481 977,10 |
| 6c. Provision pour égalisation | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 6d. Autres provisions techniques | -20 960,37 | 0,00 | 0,00 | -20 960,37 | 0,00 |
| 7 - Participation aux résultats | -217 370 866,20 | 0,00 | 0,00 | -217 370 866,20 | -220 611 866,71 |
| 8 - Frais d'acquisition et d'administration | -49 155 691,25 | 0,00 | 0,00 | -49 155 691,25 | -47 192 185,89 |
| 8a. Frais d'acquisition | -36 340 788,98 | 0,00 | 0,00 | -36 340 788,98 | -32 857 570,94 |
| 8b. Frais d'administration | -12 814 902,27 | 0,00 | 0,00 | -12 814 902,27 | -14 334 614,95 |
| 8c. Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 9 - Charges des placements | -82 287 506,74 | 0,00 | 0,00 | -82 287 506,74 | -54 965 207,61 |
| 9a. Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts | -31 692 641,98 | 0,00 | 0,00 | -31 692 641,98 | -26 147 866,24 |
| 9b. Autres charges de placements | 2 142 907,12 | 0,00 | 0,00 | 2 142 907,12 | -14 537 765,16 |
| 9c. Pertes provenant de la réalisation des placements | -52 737 771,88 | 0,00 | 0,00 | -52 737 771,88 | -14 279 576,21 |
| 10 - Ajustements ACAV (moins-values) | -24 679 581,22 | 0,00 | 0,00 | -24 679 581,22 | -388 427,11 |
| 11 - Autres charges techniques | -16 442 015,92 | 0,00 | 0,00 | -16 442 015,92 | -12 532 348,50 |
| 12 - Produits des placements transférés au compte non technique | -43 990 161,82 | 0,00 | 0,00 | -43 990 161,82 | -40 534 960,21 |
| RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE | 59 171 840,50 | 0,00 | 0,00 | 59 171 840,50 | 59 598 686,11 |

Compte non technique (2022)

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 1 - Résultat technique des opérations non-vie | 0,00 | 0,00 |
| 2 - Résultat technique des opérations vie | 59 171 840,50 | 59 598 686,11 |
| 3 - Produits des placements | 0,00 | 0,00 |
| 3a. Revenus des placements | 0,00 | 0,00 |
| 3b. Autres produits des placements | 0,00 | 0,00 |
| 3c. Profits provenant de la réalisation des placements | 0,00 | 0,00 |
| 4 - Produits des placements alloués du compte technique vie | 43 990 161,82 | 40 534 960,21 |
| 5 - Charges des placements | 0,00 | 0,00 |
| 5a. Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers | 0,00 | 0,00 |
| 5b. Autres charges des placements | 0,00 | 0,00 |
| 5c. Pertes provenant de la réalisation des placements | 0,00 | 0,00 |
| 6 - Produits des placements transférés au compte technique non-vie | 0,00 | 0,00 |
| 7 - Autres produits non techniques | 488 246,08 | 3 230 949,92 |
| 8 - Autres charges non techniques | -8 271,15 | 0,00 |
| 8a. Charges à caractère social | -4 000,00 | 0,00 |
| 8b. Autres charges non techniques | -4 271,15 | 0,00 |
| 9 - Résultat exceptionnel | 12 699,50 | -75 879,44 |
| 9a. Produits exceptionnels | 147 727,65 | 193 404,52 |
| 9b. Charges exceptionnelles | -135 028,15 | -269 283,96 |
| 10 - Impôt sur le résultat | -29 946 656,89 | -29 164 443,62 |
| 11 - Solde intermédiaire | 73 708 019,86 | 74 124 273,18 |
| 12 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs | 0,00 | 0,00 |
| 13 - Engagements à réaliser sur ressources affectées | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 73 708 019,86 | 74 124 273,18 |

ANNEXES AUX COMPTES

1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2022 a été une année particulièrement mouvementée, avec une guerre aux portes de l'Europe, la flambée du prix des matières premières et une inflation sans précédent depuis 40 ans. La croissance mondiale a fortement ralenti, notamment à la suite des mesures sanitaires coercitives prises par la Chine du fait de la Covid. Par ailleurs, aucun pays n'a été épargné par des événements climatiques plus fréquents et plus dévastateurs.

Face à ces enjeux multiples, géopolitiques, économiques et climatiques complexes, la Carac a fait preuve de prudence et de clairvoyance pour anticiper au mieux les évolutions à venir et se préparer aux changements majeurs qui impactent la mutuelle.

Sur le plan financier, la très forte remontée des taux a tout d'abord permis de renforcer la solvabilité de notre mutuelle dès le début de l'année.

La remontée des taux a également offert des opportunités d'investissement pour le fonds en euros de la Carac. La Carac a pu renouveler ses investissements sur des obligations à rendement plus élevé. Cela a ainsi permis de préserver le rendement financier des placements à un niveau élevé (près de 3,70%).

Le positionnement de l'actif général de la Carac ainsi que la gestion active et opportuniste mise en œuvre ont permis de pleinement profiter de la forte remontée des taux obligataires en 2022 tout en réduisant le risque de crédit du portefeuille. Par ailleurs, les engagements sociaux et environnementaux ont été renforcés, 25 % des achats obligataires ayant porté sur des obligations vertes ou sociales.

En 2022, la provision pour participation aux excédents a été dotée de 38 millions d'euros pour atteindre 535 millions d'euros, ce qui constitue une réserve de rémunération de 6,34%. Les richesses latentes mobilisables du portefeuille financier et immobilier de l'actif général s'élèvent à 893 millions d'euros à fin 2022.

La performance de la gestion d'actifs ainsi que le niveau élevé de solvabilité ont permis de distribuer aux adhérents des rendements parmi les meilleurs du marché, entre 2,30% et 2,50% pour tous les produits ouverts à la commercialisation.

Sur le plan opérationnel, la Carac a continué sa transformation avec de belles avancées dans un certain nombre de domaines. La feuille de route du plan Ambition 2030 pour cette troisième année a été respectée grâce à l'implication de l'ensemble des collaborateurs.

Au niveau des résultats, la Carac a fait une belle année commerciale. Dans un marché baissier, le chiffre d'affaires est en progression de 4% à près de 495 millions d'euros en 2022, avec une proportion d'unités de compte en progression par rapport aux derniers exercices. Plusieurs indicateurs sont à relever : la progression de 23% de la collecte en retraite individuelle, une hausse de 33% des contrats RMC, 30 millions d'euros de versements réalisés en ligne (soit un chiffre deux fois et demie plus élevé que celui de 2021). Enfin, le nombre de nouveaux adhérents a progressé de 5%.

Enfin, 2022 a été une année importante pour la mutuelle au niveau de la gouvernance. Le 1^{er} juillet 2022, Michel Andignac a succédé à Jean-Jacques Berthelé et est devenu le nouveau Directeur général de la Carac. Il dirige la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance aux côtés de Pierre Lara, Président de la Carac depuis le 24 juin 2021.

La Carac poursuit son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de la Carac ont été établis et présentés conformément aux normes comptables françaises et au règlement ANC n°2015-11 dans sa version consolidée du 30 décembre 2020, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances. Les mutuelles et unions relevant du Livre II du Code de la mutualité et assumant un risque d'assurance sont soumises à l'obligation d'établir des comptes annuels suivant les dispositions de ce règlement. À défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sont applicables.

Les comptes sont également établis dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

1.2.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques dont les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois en mode linéaire ou quatre ans suivant la nature des logiciels.

1.2.2 Autres actifs

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

1.2.3 Placements

1.2.3.1 Évaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'achat, nette de frais d'acquisition.

Le passage du portefeuille de placements de la méthode d'évaluation au prix de revient moyen pondéré à celle du « premier entré, premier sorti » (FIFO) a été réalisé dès l'exercice 2001 en retenant l'hypothèse que le FIFO, au 1^{er} janvier 1999, est égal au prix de revient moyen pondéré à cette même date.

Les plus et moins-values de cessions sont également calculées selon le mode « premier entré, premier sorti », sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation (article 122-4 du règlement ANC n°2015-11). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

Les actions et autres titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont enregistrés à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont enregistrées à leur prix d'achat hors revenus courus (art.121-1 du règlement ANC n°2015-11). Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte figurent au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d'acquisition net de frais d'achat, majoré du coût des travaux d'amélioration ou de réévaluation (art.121-3 du règlement ANC n°2015-11).

La méthode « des composants » est appliquée depuis 2005 pour les biens immobiliers.

Les composants et leur durée d'amortissement retenus par la Carac pour la plupart de ses immeubles sont les suivants :

| | % | Durée |
|-----------------|------|---------|
| Gros œuvre | 55 % | 100 ans |
| Clos et couvert | 20 % | 35 ans |
| Lots techniques | 15 % | 25 ans |
| Second œuvre | 10 % | 15 ans |

Cette méthode a permis à la Carac de retenir de nouvelles répartitions entre terrain et construction (à travers les composants) et d'établir de nouvelles bases d'amortissement conformes à la réglementation.

Les autres agencements et installations sont amortis entre 9 et 10 ans.

1.2.3.2 Dépréciations et amortissements

1.2.3.2.1. Actions et titres assimilés, immobilier

Les modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont fixées dans l'article 123-10 du règlement ANC n°2015-11, qui prévoit qu'une provision pour dépréciation durable doit être constituée lorsque :

1. il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
2. le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
3. il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'organisme ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;
 - la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20% sont présumées durablement dépréciées. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20% à 30%. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui est des OPCVM et des valeurs étrangères ;
 - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;
 - les difficultés de cession de ce placement ;
 - les causes de cette baisse ou de ces difficultés, telles que, par exemple, la dégradation de l'adaptation d'un bien au marché, ou le constat de son inadaptabilité ;
 - l'existence d'un risque de crédit avéré au sens de l'article 123-2 dudit règlement.

En 2022, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20% ont été provisionnés à hauteur de cette dernière. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD (Provision pour Dépréciation Durable) dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2022, une reprise de provision à hauteur de 1,32 million d'euros et une dotation de 8 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 28,85 millions d'euros au 31 décembre 2022.

1.2.3.2.2. Obligations

Dépréciation

Pour les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, la mutuelle apprécie à chaque arrêté, et conformément aux dispositions de l'article 123-1 du règlement ANC n°2015-11, s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

L'article 123-2 du règlement ANC n°2015-11 du Code des assurances précise les événements générateurs qui sont considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré, comme une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie, ou encore une dégradation significative de la notation de l'émetteur.

En 2022, l'application de ces dispositions a conduit à la constitution d'une provision pour risques avérés de 2,87 millions d'euros sur le titre Orpea.

Amortissement

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupons courus fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive (décote) ou négative (surcote). Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les obligations à taux fixe.

Le règlement n°2015-11 de l'ANC prévoit désormais une possibilité de classement de certaines obligations comme suit : les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, celui-ci étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances dans son dernier alinéa (art.121-9 ANC n°2015-11).

Cession de titres obligataires : réserve de capitalisation (art. 131-5 du règlement ANC)

La réserve de capitalisation est définie à l'article R.343-3 du Code des assurances et a pour objectif de maintenir le rendement actuariel des titres cédés au niveau constaté lors de l'achat. Ainsi, une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation est comptabilisée lors de chaque cession d'un titre amortissable, à l'exception des obligations à taux variable :

- les cessions en plus-values donnent lieu à une dotation à la réserve de capitalisation à due concurrence ;
- les cessions en moins-values entraînent une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur du montant total de cette moins-value, si le stock de réserve de capitalisation le permet.

Suite à l'arrêté du 22 décembre 2010, la charge ou le produit théorique d'impôt lié à la non-prise en compte dans le résultat imposable des versements ou prélèvements sur la réserve de capitalisation donne lieu respectivement à une reprise non technique sur la réserve ou à une dotation non technique à cette réserve pour le même montant.

1.2.3.3 Allocation des produits financiers

Conformément à l'article 337-12 du règlement ANC n°2015-11, le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux

parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques, y compris la réserve de capitalisation, qui figure dans le cadre des « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres, hors réserve de capitalisation, qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

Les placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit

- Il convient de noter que la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et les analyses des équipes de la direction des investissements. De même, les limites émettrices sont validées par le Conseil d'administration et suivies au sein du Comité financier.
- La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires détenus en direct est relativement conservatrice, retenant presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB-. Des investissements en émetteurs non notés sont possibles si le *shadow rating* est *investment grade*.

Au 31 décembre 2022, la répartition par notations du portefeuille de produits de taux (obligations et prêts) détenu en direct et à travers des fonds en valeur comptable était la suivante :

- les titres notés AAA et AA représentaient 48,24 % de l'encours, les A 20,37 % ;
- les titres notés BBB+ et inférieurs ainsi que les titres non notés représentaient 31,39 % de l'encours.

Les liquidités

La mutuelle détient un encours d'OPCVM monétaires ou titres assimilés de 292,82 millions d'euros de valeur comptable au 31 décembre 2022. Le mode de valorisation de ces OPCVM est basé sur les valeurs de marché observées. Par ailleurs, 40 millions d'euros sont placés en comptes à terme. Du fait de la valorisation des opérations de *swap*, la Carac détient une créance de 19,96 millions d'euros sur les contreparties au titre de la gestion du collatéral.

Les instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de *swap* pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de *swap* ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations souveraines venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

1.2.4 Créances diverses

Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation, au cas par cas, si nécessaire.

1.2.5 Provisions

1.2.5.1 Provisions mathématiques

Dans le cadre de la clôture anticipée, les provisions mathématiques sont calculées à partir de celles établies en date du 30 novembre de l'exercice et des estimations des flux techniques du mois de décembre.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unité monétaire (euro).

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire (tables par génération pour le provisionnement des rentes viagères).

En 2007, la Carac a abaissé de 0,20 % le taux d'actualisation de certains de ses contrats de rente pour le porter de 3,50 % à 3,30 %.

En 2008, le taux d'actualisation a été porté de 3,30 % à 3,20 % sur les contrats de rente des premières générations.

Aucune évolution du taux d'actualisation n'a été effectuée depuis.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

1.2.5.2 Bonifications par capitalisation

Les bonifications par capitalisation sont présentées au passif dans la rubrique « Provision pour participation aux excédents ».

Les bonifications accordées aux adhérents au titre de l'exercice N sont comptabilisées comme une charge de l'exercice N.

1.2.5.3 Provision pour aléas financiers (article 142-8 du règlement ANC)

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement des actifs. Elle est à constituer lorsque les intérêts techniques garantis représentent globalement plus de 80 % du taux de rendement des actifs de la mutuelle.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour aléas financiers à fin 2022.

1.2.5.4 Provision pour prestations à payer

La provision pour prestations à payer est destinée à couvrir le montant des capitaux et rentes restant à régler à la date de l'inventaire.

1.2.5.5 Provision pour participation aux excédents

Cette rubrique est constituée de :

- la provision pour participation aux excédents qui correspond à la part des résultats dont l'attribution aux adhérents est répartie sur plusieurs exercices ;
- les bonifications par capitalisation attribuées aux adhérents au titre de l'exercice N. Ces bonifications sont incorporées aux provisions mathématiques des adhérents au 1^{er} janvier N+1.

L'article D.223-3 du Code de la mutualité fixe le montant minimal de la participation aux excédents à attribuer aux adhérents au titre d'un exercice. Ce montant est déterminé globalement à partir d'un compte de participation aux résultats conduisant à attribuer aux adhérents un montant minimum de participation aux excédents égal à 85 % au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. Cette charge de participation aux excédents constitue une charge de l'exercice pour la Carac.

Le montant des participations aux excédents peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux excédents prévue au 2^o de l'article R.343-3 du Code des assurances. Les sommes portées à cette dernière provision sont affectées à la provision mathématique ou versées aux adhérents au cours des huit exercices suivants celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour participation aux excédents.

1.2.5.6 Provision globale de gestion

Cette provision visée à l'article R.343-3 du Code des assurances est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs. Les modalités de calcul de cette provision sont décrites à l'article 142-6 du règlement ANC n°2015-11.

L'application de ces dispositions a conduit à la constitution d'une provision globale de gestion à fin 2022 d'un montant de 700 000 euros.

1.2.5.7 Provision pour risque d'exigibilité

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE), conformément aux dispositions de l'article 142-9 du règlement ANC n°2015-11, lorsque la valeur globale inscrite au bilan des actions, immeubles et titres assimilés (titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances) est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes actifs. La provision constituée est égale à un tiers de la différence constatée entre ces deux valorisations.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de Sicav et les parts de FCP, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et actualisée annuellement. La dernière expertise quinquennale date de 2022.

À fin 2022, l'application de cette règle a conduit à la constitution, sur le fonds cantonné représentatif des engagements donnés au titre du Plan d'Épargne Retraite individuel Carac, d'une PRE pour 20 960 euros.

1.2.5.8 Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est enregistrée dans les provisions pour risques et charges. Elle est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en activité, par référence au dernier salaire connu.

1.2.6 Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont initialement enregistrés par nature avant d'être ventilés par destination.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application des clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés de répartition retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, directement liés à la nature des charges.

Des montants de charges de gestion indirectes, en complément de leurs charges directes, sont affectés au PERP et au PER depuis respectivement les exercices 2015 et 2020. Ces montants correspondent aux quotes-parts de charges affectées extra-comptablement à ces produits à partir des charges par destination.

Les frais généraux sont ventilés selon sept destinations.

■ Les frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance. Sont considérés comme frais d'acquisition : les commissions variables (directement affectables), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

■ Les frais d'administration des contrats

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations, et les frais de contentieux liés aux primes.

■ Les frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre.

■ Les frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement. Ces coûts proviennent des services financiers et immobiliers, ainsi que des coûts informatiques, comptables et logistiques. Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

■ Les autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment. Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la direction générale.

■ Les autres charges non techniques

Les autres charges non techniques sont des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

■ Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

1.2.7 Allocation des produits financiers entre compte de résultat technique vie et compte non technique

La part des produits financiers engendrés par les placements en représentation des provisions techniques est affectée au résultat technique. Le solde, en représentation des capitaux propres (fonds de dotation et réserves), est alloué au compte de résultat non technique. Pour procéder à cette allocation, le ratio suivant est appliqué aux produits nets des placements (hors comptes « Ajustement des actifs représentatifs des contrats en unités de compte ») :

(Provisions techniques + réserve de capitalisation)

(Provisions techniques + capitaux propres
(y compris la réserve de capitalisation)
+ provisions pour risques et charges)

Le résultat est affecté au compte de résultat technique, le solde est transféré au compte de résultat non technique.

1.3 CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.

Néant.

1.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Le 13 mars 2023, la Carac a annoncé l'ouverture de négociations exclusives avec Ageas en vue de l'acquisition de 100 % du capital d'Ageas France.

Ce projet est soumis à l'autorisation des autorités de contrôle (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et Autorité de la concurrence) ainsi qu'au respect des procédures sociales en vigueur.

Cette opération permettrait à la Carac d'accélérer sa transformation engagée dans le cadre de son plan stratégique « Ambition 2030 » et de renforcer son positionnement d'acteur mutualiste de référence sur le marché de l'épargne-retraite en France.

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 POUR LE BILAN

2.1.1 Mouvements des actifs

2.1.1.1 Actifs incorporels

Les mouvements ayant affecté les actifs incorporels sont les suivants :

| (En euros) | Au 31/12/2021 | Acquisitions Augmentations/ Dotations | Cessions Diminutions/ Reprises | Au 31/12/2022 |
|-------------------------------|------------------|---|--------------------------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | 25 914 569 | 415 079 | 164 170 | 26 165 478 |
| Amortissements | 24 051 811 | 974 333 | 132 970 | 24 893 174 |
| TOTAL NET | 1 862 758 | -559 254 | 31 200 | 1 272 304 |

2.1.1.2 Terrains, constructions et autres placements immobiliers

| (En euros) | Au 31/12/2021 | Acquisitions Augmentations/ Dotations | Cessions Diminutions/ Reprises | Au 31/12/2022 |
|--|--------------------|---|--------------------------------------|--------------------|
| Terrains, constructions et parts de SCI & SCPI | 827 626 240 | 143 413 740 | 127 628 812 | 843 411 168 |
| Amortissements | 79 912 848 | 6 605 313 | 3 044 708 | 83 473 453 |
| TOTAL NET | 747 713 392 | 136 808 427 | 124 584 104 | 759 937 715 |

2.1.1.3 Les titres de propriété sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

| (En euros) | % détenu par la CARAC | Valeur de réalisation au 31/12/2022 |
|------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS | 99 % | 11 318 777 |
| SCI CARAC COMMERCES | 99 % | 6 709 029 |
| SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS | 99 % | 0 |

2.1.1.4 Les bons, obligations et créances de toute nature sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

Néant.

2.1.2 État des placements

2.1.2.1 État récapitulatif des placements

| (En euros) | Placements nets | Décote | Surcote | État des placements Valeur nette |
|---|-----------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------|
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 7 261 984 098 | 556 289 138 | -82 480 526 | 7 735 792 711 |
| Autres placements | 2 587 206 686 | | | 2 587 206 686 |
| Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes | 468 661 349 | | | 468 661 349 |
| TOTAL | 10 317 852 133 | 556 289 138 | -82 480 526 | 10 791 660 746 |

| (En euros) | Valeur brute inscrite au bilan (N) | Valeur nette (N) | Valeur de réalisation (N) |
|--|------------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours | 864 790 860 | 759 832 396 | 1 387 747 040 |
| 2. Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM | 280 597 968 | 273 229 563 | 398 896 087 |
| 3. OPCVM (autres que celles visées au 4.) | 612 600 945 | 612 600 945 | 783 149 809 |
| 4. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe | 870 218 112 | 870 218 112 | 866 252 312 |
| 5. Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ | 7 264 853 349 | 7 735 792 711 | 6 934 407 567 |
| 6. Prêts hypothécaires | 0 | 0 | 0 |
| 7. Autres prêts et effets assimilés | 20 998 413 | 20 998 413 | 20 998 413 |
| 8. Dépôts auprès des cédantes | 0 | 0 | 0 |
| 9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements | 58 920 278 | 58 920 278 | 60 174 847 |
| 10. Actifs représentatifs des opérations en U.C. | 468 661 349 | 468 661 349 | 468 661 349 |
| 11. Autres instruments financiers à terme : stratégie de rendement | -19 239 993 | -8 593 022 | -18 874 460 |
| TOTAL | 10 422 401 281 | 10 791 660 745 | 10 901 412 964 |
| - Placements évalués selon R.212-52 (titres amortissables) | 6 922 351 532 | 7 393 290 895 | 6 618 388 468 |
| - Placements évalués selon R.212-53 (titres non amortissables) | 3 050 628 393 | 2 938 301 524 | 3 833 237 605 |
| - Placements évalués selon R.212-57 (garanties à capital variable) | 468 661 349 | 468 661 349 | 468 661 349 |
| IFT canton général | -19 239 993 | -8 593 022 | -18 874 460 |
| TOTAL | 10 422 401 281 | 10 791 660 746 | 10 901 412 962 |
| dont : | | | |
| - Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques | 10 297 260 234 | 10 662 888 706 | 10 777 786 394 |
| - Valeurs garantissant les engagements de la branche 25 ou les fonds de placements gérés | 125 141 046 | 128 772 040 | 123 626 568 |
| - Valeurs déposées chez les cédantes (caution solidaire) | 0 | 0 | 0 |
| - Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales L.222-1 en France (branche 26) | 0 | 0 | 0 |
| - Autres affectations ou sans affectation | 0 | 0 | 0 |

(1) La valeur nette comptable des obligations prend en compte les surcotes et décotes sur le prix de remboursement comptabilisées en compte de régularisation.

2.1.2.2 Actifs admis en représentation des provisions techniques autres que les placements

| (En euros) | Valeur brute | Valeur nette comptable | Valeur de réalisation |
|------------------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------|
| Créances admises en représentation | 7 904 473 | 7 904 473 | 7 904 473 |
| Coupons courus non échus | 115 544 607 | 115 544 607 | 115 544 607 |
| Trésorerie nette (actif - passif) | 13 003 069 | 13 003 069 | 13 003 069 |
| TOTAL | 136 452 148 | 136 452 148 | 136 452 148 |

2.1.3 Ventilation des créances et des dettes

■ Créances nées d'opérations d'assurance directe

| (En euros) | 31/12/2022 | Moins d'un an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Créances sur les adhérents | 4 138 820 | 1 582 652 | 1 275 185 | 1 280 983 |
| Locataires | 3 765 653 | 3 765 653 | 0 | 0 |
| TOTAL | 7 904 473 | 5 348 305 | 1 275 185 | 1 280 983 |

■ Autres créances

| (En euros) | 31/12/2022 | Moins d'un an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|--------------------|--------------------|--------------|---------------|
| Personnel | 2 500 | 2 500 | 0 | 0 |
| Sous total | 2 500 | 2 500 | 0 | 0 |
| État, organismes sociaux, collectivités publiques | 100 514 582 | 100 514 582 | 0 | 0 |
| Sous total | 100 514 582 | 100 514 582 | 0 | 0 |
| Avances et acomptes versés | 5 411 589 | 5 411 589 | 0 | 0 |
| Autres débiteurs divers | 11 542 538 | 11 542 538 | 0 | 0 |
| Sous total | 16 954 126 | 16 954 126 | 0 | 0 |
| TOTAL | 117 471 209 | 117 471 209 | 0 | 0 |

■ Autres dettes

| (En euros) | 31/12/2022 | Moins d'un an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus | 5 917 173 | 5 538 198 | 0 | 378 975 |
| Sous total | 5 917 173 | 5 538 198 | 0 | 378 975 |
| Personnel | 10 449 636 | 10 449 636 | 0 | 0 |
| Sous total | 10 449 636 | 10 449 636 | 0 | 0 |
| État, organismes sociaux, collectivités publiques | 16 520 290 | 16 520 290 | 0 | 0 |
| Sous total | 16 520 290 | 16 520 290 | 0 | 0 |
| Créditeurs divers | 28 805 773 | 27 705 920 | 652 233 | 447 620 |
| Sous total | 28 805 773 | 27 705 920 | 652 233 | 447 620 |
| TOTAL | 61 692 872 | 60 214 044 | 652 233 | 826 595 |

2.1.4 Fonds propres

Le passage des capitaux propres d'ouverture 2022 à ceux de fin 2022 se présente comme suit :

| (En euros) | 31/12/2021 | + | - | 31/12/2022 |
|---|----------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Fonds de dotation sans droit de reprise | 6 473 347 | 0 | 0 | 6 473 347 |
| Autres réserves | 1 018 720 603 | 74 124 273 | 0 | 1 092 844 876 |
| Réserve de capitalisation | 234 274 625 | 4 401 927 | 4 305 790 | 234 370 762 |
| Réserve spéciale de solvabilité | 13 215 118 | 0 | 0 | 13 215 118 |
| Résultat de l'exercice | 74 124 273 | 73 708 020 | 74 124 273 | 73 708 020 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 1 346 807 966 | 152 234 220 | 78 430 063 | 1 420 612 123 |

Le résultat de l'exercice 2021 de 74 124 273,18 euros a été intégralement affecté aux autres réserves conformément aux résolutions de l'Assemblée générale du 23 juin 2022.

2.1.5 Passifs subordonnés

Néant.

2.1.6 Provisions techniques brutes

2.1.6.1 Provisions pour prestations à payer

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-------------|-------------|
| Provisions pour prestations à payer à l'ouverture de l'exercice | 101 976 178 | 130 710 419 |
| Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs | 72 216 495 | 106 967 551 |
| Provisions pour prestations à payer à la clôture de l'exercice | 114 370 394 | 101 976 178 |

2.1.6.2 Autres provisions techniques

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 | Variation |
|---|----------------------|----------------------|---------------------|
| PM Retraite Mutualiste du Combattant | 3 721 330 229 | 3 904 847 923 | -183 517 694 |
| PM autres rentes | 81 876 410 | 89 030 474 | -7 154 064 |
| PM épargne en euros | 4 520 900 535 | 4 454 927 022 | 65 973 513 |
| PM prévoyance | 23 314 378 | 21 410 430 | 1 903 948 |
| PM PERP en euros | 75 089 127 | 78 258 853 | -3 169 726 |
| PM PERIn en euros | 5 235 207 | 2 219 669 | 3 015 538 |
| Provisions d'assurance vie hors unités de compte | 8 427 745 886 | 8 550 694 371 | -122 948 485 |
| Provision globale de gestion | 700 000 | 1 800 000 | -1 100 000 |
| Provision pour participation aux excédents | 534 921 693 | 496 883 282 | 38 038 411 |

2.1.6.3 Rationalisation des variations de stock de provision pour participation aux excédents

| (En euros) | 31/12/2022 |
|---|--------------------|
| Stock au 31/12/2021 | 496 883 282 |
| PE capitalisation dotée antérieurement et attribuée en 2022 | -4 700 000 |
| PE capitalisation dotée au titre de 2022 | 5 300 000 |
| Dotation complémentaire à la PPE en 2022 | 37 983 128 |
| Reprise PPE capitalisation 2021 suite à incorporation aux PM à fin 2022 | -544 717 |
| TOTAL | 534 921 693 |

2.1.7 Provisions pour risques et charges

| (En euros) | Montant au début de l'exercice | Augmentation (dotation) | Diminution (reprise) | Provision à la fin de l'exercice |
|---------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Provisions pour risques | 3 676 178 | 0 | 1 064 810 | 2 611 368 |
| Provisions pour retraite du personnel | 4 501 138 | 344 317 | 0 | 4 845 455 |
| Provisions pour amendes et pénalités | 0 | 221 000 | 0 | 221 000 |
| TOTAL | 8 177 316 | 565 317 | 1 064 810 | 7 677 823 |

L'hypothèse de l'âge de départ à la retraite retenue par la Carac est la suivante :

- 62 ans pour les salariés de moins de 60 ans ;
- 65 ans pour les salariés de plus de 60 ans.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,73 %.

Le montant des engagements au 31 décembre 2022 s'élève à 4,845 millions d'euros.

2.1.8 Fonds dédiés

Néant.

2.1.9 Divers comptes d'actif et de passif

2.1.9.1 Autres actifs

■ Avoirs en banque et caisse

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Avoirs en banque et caisse | 58 991 531 | 16 675 826 |
| TOTAL | 58 991 531 | 16 675 826 |

2.1.9.2 Comptes de régularisation actif

■ Montant des intérêts et loyers courus non échus

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Intérêts courus sur avances et prêts | 476 625 | 290 879 |
| Intérêts courus non échus sur titres | 115 067 982 | 105 805 176 |
| TOTAL | 115 544 607 | 106 096 055 |

■ Autres comptes de régularisation actif

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|--------------------|--------------------|
| Différence prix de remboursement des obligations - décote | 556 289 138 | 561 434 647 |
| Engagements instruments financiers (options) | 0 | 0 |
| Charges constatées d'avance | 727 846 | 692 848 |
| TOTAL | 557 016 984 | 562 127 494 |

2.1.9.3 Comptes de régularisation passif

■ Autres comptes de régularisation passif

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-------------------|--------------------|
| Différence prix de remboursement des obligations - surcote | 82 480 526 | 85 701 149 |
| Engagements instruments financiers (swap - achats à terme) | 8 593 022 | 30 905 195 |
| TOTAL | 91 073 547 | 116 606 345 |

2.1.10 Substitution

Néant.

2.1.11 Gestion d'un régime obligatoire

Néant.

2.1.12 Information sur le tableau des engagements reçus et donnés

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|--------------------|--------------------|
| C1 - Engagements reçus | | |
| C2 - Engagements donnés | 269 901 420 | 364 741 446 |
| C2a - Avals, cautions et garanties de crédit donnés | | |
| C2b - Titres et actifs acquis avec engagements de revente | | |
| C2c - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus | 239 477 420 | 234 741 446 |
| - engagements sur FCP à risques | 175 146 290 | 167 966 934 |
| - engagements sur SCPI en formation | 64 331 130 | 66 774 512 |
| C2d - Droits de tirage donnés à un fonds de garantie | | |
| C2e - Autres engagements donnés | 30 000 000 | 130 000 000 |
| Montant restant des engagements de la Carac vis-à-vis de la Fondation d'entreprise | 424 000 | 0 |

Au 31 décembre 2022, afin de remédier à l'insuffisance de couverture constatée au sein du PERIn, un changement d'affectation d'actif a été effectué du patrimoine général vers la comptabilité auxiliaire du PER à hauteur de 1 068 184 euros.

2.1.13 Opérations sur instruments financiers à terme

■ Contrats de swap

Au cours de l'exercice 2012, la mutuelle a conclu deux contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces opérations sont documentées du point de vue comptable comme des stratégies de rendement. Ainsi, la valeur initiale des contrats est amortie à chaque exercice, sur la base du calcul du taux de rendement effectif à la date anniversaire. Les contrats d'échange ont été négociés de gré à gré. Les valorisations sont fournies par la contrepartie au moins une fois par semaine.

La classification de la stratégie reste vérifiée du fait de la détention en portefeuille des OAT indexées sur l'inflation de même maturité et de même nominal que les contrats de swap mis en place.

■ Achats à terme

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) avaient été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros. Elles avaient pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations souveraines arrivant à échéance en 2022. Ces achats ont bien été réalisés et les titres ont pu rentrer en portefeuille. Il n'y a désormais plus d'achat à terme en cours.

2.2 POUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.2.1 Produits et charges des placements

| (En euros) | Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entités liées | Autres revenus et frais financiers | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|--|------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Revenus des participations | | | | |
| Revenus des placements immobiliers | | 51 445 076 | 51 445 076 | 47 175 320 |
| Revenus des autres placements | | 185 123 341 | 185 123 341 | 185 327 612 |
| Autres revenus financiers (commissions, honoraires) | | | | |
| TOTAL (POSTE E2A ET/OU F3A DU COMPTE DE RÉSULTAT) | | 236 568 418 | 236 568 418 | 232 502 932 |
| Frais financiers | | 31 692 642 | 31 692 642 | 26 147 866 |
| Total des autres produits de placements (plus-values, reprise sur amortissements du compte de résultat) | | 232 816 303 | 232 816 303 | 202 465 834 |
| Total des autres charges de placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes,...) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de résultat | | 50 594 865 | 50 594 865 | 28 817 341 |

2.2.1.1 Détail des produits et charges des placements

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|--------------------|--------------------|
| Placements en actions | 9 857 317 | 8 320 453 |
| Placements obligataires | 172 730 772 | 175 850 643 |
| Prêts et commissions | 2 535 253 | 1 156 517 |
| Placements immobiliers | 51 445 076 | 47 175 320 |
| 1 - Total revenus des placements | 236 568 418 | 232 502 932 |
| Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille | 1 323 156 | 2 741 582 |
| Amortissements de la décote | 59 503 362 | 72 991 461 |
| 2 - Total autres produits de placements | 60 826 518 | 75 733 043 |
| Plus-values sur titres | 136 743 462 | 82 332 888 |
| Plus-values sur biens immobiliers | 30 976 850 | 44 086 733 |
| Reprise de la réserve de capitalisation | 4 269 474 | 313 170 |
| 3 - Total autres produits financiers | 171 989 785 | 126 732 791 |
| A - PRODUITS DES PLACEMENTS (1+2+3) | 469 384 721 | 434 968 766 |

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|--------------------|--------------------|
| Charges de gestion de portefeuille et intérêts | 4 501 490 | 2 523 779 |
| Charges de gestion des immeubles | 24 469 770 | 19 864 045 |
| Frais généraux ventilés en frais de gestion des placements | 2 721 382 | 3 760 043 |
| 4 - Total des frais financiers | 31 692 642 | 26 147 866 |
| Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable | 10 869 816 | 2 031 155 |
| Amortissements de la surcote | -13 012 724 | 12 506 610 |
| 5 - Total des autres charges de placements | -2 142 907 | 14 537 765 |
| Dotations à la réserve de capitalisation | 4 397 656 | 10 126 158 |
| Moins-values sur cessions d'actions | 17 399 537 | 212 032 |
| Moins-values sur cessions d'obligations | 30 940 579 | 3 941 386 |
| 6 - Total des pertes provenant de la réalisation des placements | 52 737 772 | 14 279 576 |
| B - CHARGES DES PLACEMENTS (4+5+6) | 82 287 507 | 54 965 207 |
| TOTAL NET DES PLACEMENTS (A-B) | 387 097 214 | 380 003 559 |
| TOTAL AJUSTEMENTS ACAV | -6 287 599 | 22 148 511 |
| TOTAL NET DES PLACEMENTS (Y COMPRIS ACAV) | 380 809 615 | 402 152 070 |

2.2.1.2 Produits nets des placements transférés au compte non technique

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|--------------------|--------------------|
| Produits des placements | 469 384 721 | 434 968 766 |
| Charges des placements | 82 287 507 | 54 965 207 |
| TOTAL PRODUITS NETS DE PLACEMENTS | 387 097 214 | 380 003 559 |
| Affectation : | | |
| - Compte technique vie | 343 107 052 | 339 468 598 |
| - Compte non technique vie (voir modalités ci-dessous) | 43 990 162 | 40 534 960 |

Conformément aux modalités d'allocation des produits des placements, l'affectation de la quote-part des produits nets des placements (hors comptes « Ajustement des actifs représentatifs des contrats en unités de compte ») au compte non technique résulte du calcul ci-dessous.

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 | Variation en % |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------|
| 1 - Fonds propres | 1 420 612 123 | 1 346 807 966 | 5,48 |
| 2 - Réserve de capitalisation | 234 370 761 | 234 274 625 | 0,04 |
| 3 - Provisions pour risques et charges | 7 677 823 | 8 177 316 | -6,11 |
| A - Total capitaux propres hors réserve de capitalisation (1-2+3) | 1 193 919 185 | 1 120 710 658 | 6,53 |
| 4 - Provisions techniques brutes | 9 077 758 934 | 9 151 353 829 | -0,80 |
| B - Total capitaux propres et provisions techniques (1+3+4) | 10 506 048 880 | 10 506 339 111 | 0,00 |
| C - Ratio de pondération (A/B) en % | 11,36 | 10,67 | 6,47 |
| 5 - Produits des placements | 469 384 721 | 434 968 766 | 7,91 |
| 6 - Charges des placements | 82 287 507 | 54 965 208 | 49,71 |
| D - Total net des placements (5-6) | 387 097 214 | 380 003 558 | 1,87 |
| TOTAL DES PRODUITS TRANSFÉRÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE (D*C) | 43 990 162 | 40 534 960 | 8,52 |

2.2.2 Compte de résultat technique par catégorie

| (En euros) | Capitalisation | Opérations individuelles d'assurance temporaire décès |
|---|------------------|---|
| | CU/VL * (1) | CP ** (2) |
| 1 - Cotisations sur opérations directes | 0,00 | 153 283,00 |
| 2 - Charges des prestations sur opérations directes | 67 453,45 | 63 081,40 |
| 3 - Charges des provisions mathématiques et autres provisions techniques sur opérations directes | -62 733,86 | 2 886,62 |
| 4 - Ajustement ACAV sur opérations directes | | |
| A - Solde de souscription (opérations directes) (1-2-3+4) | -4 719,59 | 87 314,98 |
| 5 - Cotisations sur opérations prises en substitution | | |
| 6 - Charges des prestations sur opérations prises en substitution | | |
| 7 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution | | |
| 8 - Ajustement ACAV sur opérations prises en substitution | | |
| B - Solde de souscription (opérations prises en substitution) (5-6-7+8) | 0,00 | 0,00 |
| 9 - Frais d'acquisition | 3 575,42 | 326 470,62 |
| 10 - Autres charges de gestion nettes | 2 390,06 | 132 705,29 |
| C - Charges d'acquisition et de gestion nettes (9+10) | 5 965,48 | 459 175,91 |
| 11 - Produit net des placements | 10 350,23 | 0,00 |
| 12 - Participation aux résultats et intérêts techniques | 0,00 | 0,00 |
| D - Solde financier (11-12) | 10 350,23 | 0,00 |
| 13 - Cotisations données en substitution | | |
| 14 - Part des garants en substitution dans les charges de prestations | | |
| 15 - Part des garants en substitution dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques | | |
| 16 - Part des garants en substitution dans la participation aux résultats | | |
| 17 - Commissions reçues des garants en substitution | | |
| E - Solde de substitution (14+15+16+17-13) | 0,00 | 0,00 |
| 18 - Cotisations cédées aux réassureurs | | |
| 19 - Part des réassureurs dans les charges de prestations | | |
| 20 - Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques | | |
| 21 - Part des réassureurs dans la participation aux résultats | | |
| 22 - Commissions reçues des réassureurs | | |
| F - Solde de réassurance (19+20+21+22-18) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT TECHNIQUE (A+B-C+D+E+F) | -334,84 | -371 860,93 |
| Hors compte : | | |
| Montant des rachats | 19 886,59 | 0,00 |
| Intérêts techniques bruts de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Provisions techniques brutes à la clôture | 1 750 132,93 | 207 728,69 |
| Provisions techniques brutes à l'ouverture | 1 789 603,35 | 176 183,07 |

| Autres opérations individuelles d'assurance vie | Autres opérations individuelles d'assurance vie | Opérations d'assurance vie ou de capitalisation en unités de comptes | PERP | PERIn | Total 31/12/2022 |
|---|---|--|----------------------|----------------------|-------------------------|
| CU/VL * (3) | CP ** (4) | CU/VL * (5) | | | |
| 366 679 947,58 | 3 551 714,67 | 99 684 728,51 | 2 831 174,72 | 21 355 889,68 | 494 256 738,16 |
| 668 421 593,13 | 1 765 169,76 | 19 594 811,72 | 7 151 247,99 | 409 653,67 | 697 473 011,12 |
| -299 856 016,95 | 1 496 260,87 | 74 317 084,75 | -3 978 799,79 | 19 589 790,46 | -208 491 527,90 |
| | | -4 996 037,00 | -139 102,29 | -1 152 459,97 | -6 287 599,26 |
| -1 885 628,60 | 290 284,04 | 776 795,04 | -480 375,77 | 203 985,58 | -1 012 344,32 |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 30 423 992,06 | 1 133 307,41 | 2 918 223,94 | 521 234,43 | 1 013 985,10 | 36 340 788,98 |
| 27 977 106,09 | 374 744,39 | 1 291 647,78 | 344 536,81 | -911 918,14 | 29 211 212,27 |
| 58 401 098,14 | 1 508 051,80 | 4 209 871,72 | 865 771,24 | 102 066,96 | 65 552 001,25 |
| 339 993 378,25 | 909 042,78 | -63 283,51 | 2 272 296,64 | -14 732,11 | 343 107 052,27 |
| 216 166 567,25 | 413 043,22 | 0,00 | 704 510,62 | 86 745,11 | 217 370 866,20 |
| 123 826 811,00 | 495 999,56 | -63 283,51 | 1 567 786,02 | -101 477,22 | 125 736 186,07 |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 63 540 084,26 | -721 768,20 | -3 496 360,19 | 221 639,01 | 441,40 | 59 171 840,50 |
| | | | | | |
| 158 543 247,63 | 122 983,50 | 13 174 755,94 | 3 523 676,83 | 346 987,31 | 175 731 537,80 |
| 76 609 357,83 | 200 099,16 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 76 809 456,99 |
| 8 966 978 663,11 | 23 779 498,04 | 440 304 403,56 | 81 263 943,10 | 38 987 495,09 | 9 553 271 864,52 |
| 9 044 222 046,78 | 21 801 287,51 | 364 304 263,64 | 84 402 721,99 | 19 318 095,16 | 9 536 014 201,50 |

(1) Bons de capitalisation Carac.

(2) ATCT, Carac Temporal.

(3) Retraite Mutualiste du Combattant, Carac Avenir, Rente Viagère Immédiate Carac, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Compte Épargne Plénitude, Volontés Obsèques Épargne, Entraid'Épargne Carac, Eclor, CAR, RSUP, Épargne Handicap option Épargne et option Rente, SGE, Plan Épargne Populaire, Plan Épargne Vie, Esprit Tranquille, Obsèques par Avance, Carac Épargne Vivre Ensemble, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération, Carac Épargne Solidaire, Carac Épargne Protection.

(4) Plan Obsèques Carac, Garantie Obsèques Carac, Volontés Obsèques Prévoyance, Primor, Assurance Viagère à Cotisations Temporaires, Assurance Viagère à Cotisations Viagères, Capital Obsèques, PROG, Vie Entière à Effet Différé, Assurance Décès Préretraités.

(5) Carac Profiléo, DSK, Assurance Vie Agir, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération.

* CU : Cotisations Uniques

VL : Versements Libres

** CP : Cotisations Périodiques

2.2.3 Autres informations sur le résultat technique

2.2.3.1 Ventilation des cotisations d'opérations directes émises en France

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|--------------------|--------------------|
| Cotisations (hors chargements et annulations) | 495 373 545 | 475 357 314 |
| Annulations | -3 655 246 | -3 784 359 |
| Chargements | 2 538 440 | 4 317 179 |
| COTISATIONS BRUTES DE CHARGEMENTS ET NETTES D'ANNULATIONS | 494 256 738 | 475 890 134 |

2.2.3.2 Variation des provisions d'assurance vie entre le bilan d'ouverture et de clôture

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|---------------------|---------------------|
| Charges des provisions d'assurance vie hors unités de compte | -299 365 046 | -294 241 337 |
| Intérêts techniques crédités aux provisions d'assurance vie | 72 793 565 | 79 595 157 |
| Participation aux excédents incorporée directement | 86 745 | 0 |
| Utilisation de la provision pour participation aux excédents | 102 436 253 | 56 763 486 |
| TOTAL | -124 048 483 | -157 882 694 |
| Provisions d'assurance vie hors unités de compte | 8 428 445 886 | 8 552 494 369 |
| Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture | -124 048 483 | -157 882 694 |
| Charges des provisions pour les opérations en unités de compte | 90 852 558 | 108 481 977 |

2.2.3.3 Récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participations aux résultats techniques et financiers

| Année d'inventaire | Exercice de survenance | | | | | | | |
|--|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| A - Participation aux résultats⁽¹⁾ | 265 005 625 | 268 077 527 | 266 277 877 | 269 590 627 | 291 456 491 | 245 887 797 | 220 611 867 | 217 370 866 |
| A1 - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) | 266 311 174 | 255 382 308 | 241 665 444 | 236 153 728 | 224 043 154 | 158 034 532 | 140 660 372 | 179 332 455 |
| A2 - Variation de la provision pour participation aux excédents | -1 305 549 | 12 695 219 | 24 612 433 | 33 436 898 | 67 413 337 | 87 853 264 | 79 951 495 | 38 038 411 |
| B - Participation aux résultats des contrats | | | | | | | | |
| B1 - Provisions mathématiques moyennes | 8 236 378 650 | 8 480 356 857 | 8 653 266 198 | 8 738 612 739 | 8 800 179 223 | 8 779 334 894 | 8 631 435 717 | 8 490 470 128 |
| B2 - Montant minimal de la participation aux résultats | 261 849 907 | 266 398 171 | 258 638 983 | 269 345 596 | 291 019 847 | 245 838 370 | 220 578 735 | 216 182 854 |
| B3 - Montant effectif de la participation aux résultats | | | | | | | | |
| B3a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) | 266 311 174 | 255 382 308 | 241 665 444 | 236 153 728 | 224 043 154 | 158 034 532 | 140 660 372 | 179 332 455 |
| B3b - Variation de la provision pour participation aux excédents | -1 305 549 | 12 695 219 | 24 612 433 | 33 436 898 | 67 413 337 | 87 853 264 | 79 951 495 | 38 038 411 |

(1) Correspond au poste E7 du compte de résultat.

2.2.4 Gestion pour compte de tiers

Néant.

2.2.5 Action sociale

Néant.

2.2.6 Autres produits et charges

2.2.6.1 Autres produits et charges techniques

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| Frais et intérêts sur avances | 45 706 | 48 939 |
| TOTAL AUTRES PRODUITS TECHNIQUES | 45 706 | 48 939 |
| Frais externes | 6 848 245 | 5 080 501 |
| Frais internes | 8 879 402 | 6 447 131 |
| Dotations amortissements et provisions | 714 369 | 1 004 716 |
| TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES | 16 442 016 | 12 532 348 |

2.2.6.2 Produits et charges non techniques

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|----------------|------------------|
| Produits des activités annexes | 488 038 | 3 230 695 |
| Produits divers de gestion courante | 208 | 255 |
| TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES | 488 246 | 3 230 950 |
| Charges à caractère social | 4 000 | 0 |
| Autres charges non techniques | 4 271 | 0 |
| TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES | 8 271 | 0 |

2.2.6.3 Produits et charges exceptionnels

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|----------------|----------------|
| Produits exceptionnels de gestion | 143 774 | 29 584 |
| Autres produits exceptionnels | 3 954 | 163 821 |
| A - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS | 147 728 | 193 405 |
| Charges exceptionnelles | 135 028 | 269 284 |
| B - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES | 135 028 | 269 284 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (A-B) | 12 700 | -75 879 |

2.2.6.4 Fiscalité

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|------------------------|-------------------|-------------------|
| Impôts sur le résultat | 29 946 657 | 29 164 444 |
| TOTAL | 29 946 657 | 29 164 444 |

2.2.7 Activités accessoires

Néant.

2.2.8 Ventilation des charges par nature

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Achats et autres charges externes | 25 642 854 | 25 340 482 |
| Impôts et taxes et versements assimilés | 8 093 905 | 6 718 897 |
| Charges de personnel | 43 857 219 | 38 690 355 |
| Autres charges de gestion courante | 1 326 714 | 890 160 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 2 932 939 | 3 835 448 |
| TOTAL | 81 853 631 | 75 475 342 |
| Charges exceptionnelles de gestion | 65 028 | 110 274 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 81 918 659 | 75 585 616 |

2.2.9 Autres éléments

2.2.9.1 Charges de personnel⁽¹⁾

| (En euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Salaires | 26 104 859 | 19 999 171 |
| Charges sociales | 12 385 473 | 10 115 607 |
| Autres | 5 366 887 | 8 575 577 |
| TOTAL CHARGES DE PERSONNEL | 43 857 219 | 38 690 355 |

2.2.9.2 Effectif moyen

| Effectif moyen du personnel siège et réseau | 2022 |
|---|------------|
| Cadres | 192 |
| Non cadres | 192 |
| TOTAL | 384 |

| Effectif moyen du personnel des immeubles | 2022 |
|---|-----------|
| Cadres | 0 |
| Non cadres | 26 |
| TOTAL | 26 |

2.3 AUTRES INFORMATIONS

2.3.1 Groupe et entités liées

2.3.1.1. SCI

| (En euros) | % du capital détenu | Capital | Résultat 31/12/2022 |
|------------------------------|---------------------|------------|---------------------|
| SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS | 99% | 11 201 524 | -329 588 |
| SCI CARAC COMMERCES | 99% | 2 496 170 | 540 661 |
| SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS | 99% | 10 000 000 | 0 |

2.3.1.2. PERP et PERIn

Un compte de liaison PERP et un compte de liaison PERIn ont été créés dès l'origine pour effectuer les opérations de transfert entre, d'une part, l'actif général et le PERP et, d'autre part, l'actif général et le PERIn.

Aucune opération de transfert de provisions techniques n'a été réalisée au cours de l'exercice 2022, le canton relatif au PERIn ayant été créé à l'origine dès la mise en place de ces contrats. Pour rappel, le règlement ANC n°2015-11 ne prescrivant pas de règles spécifiques au cantonnement du PER, les principes comptables applicables au cantonnement du PERP (notamment articles 232-11 à 232-22) ont également été appliqués pour le PER.

Pour les opérations des PERP et PER, le montant minimal de participation aux bénéfices à attribuer au titre d'un exercice est déterminé à partir des comptes de participation aux résultats établis pour ces catégories.

2.3.2 Contributions volontaires en nature

Néant.

2.3.3 Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Les montants des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs du Comité d'audit en 2022 sont de 385 953,12 euros (dont 379 371,36 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs au Comité d'audit).

S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2022, ils s'élèvent à 101 956,55 euros.

(1) Hors personnel des immeubles.



Carac - Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN : 775 691 165
Siège social : 159, avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex
N° Cristal : 0 969 32 50 50 (appel non surtaxé) - www.carac.fr

